



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142
Présents (mini 40) : 40
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262
Présentes : 70
Exprimées par pouvoirs : 73
Total (mini 132) : 143
Quorum atteint

2 représentantes du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteuses de 6 voix chacune)

Maud GRARD, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix chacun)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)

Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Frédéric ROUX

32 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Janine AMAR, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Marc BOMPARD, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Pascal CIRER-METHEL, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Annie FEUILLAS, Anne GENTIL, Christian GODART, Vincent JACQUEMART, Nicolas JANNOT, Alain LABROT, Brigitte LANGOUET, Dominique MALLIÉ, Alain MARTINASSO, Jennifer NORIS, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Pierre REYNAUD, Éric RICHARD, Yannis ROCHAS, Daniel ROUIT suppléant, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Roland PEYRON et Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Jacques NIVON à Marc BOMPARD, Gérard BICHON et Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Catherine LANTEAUME et Michel ROLLAND (Savournon) à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Michel ROLLAND (CCSB) et Brigitte WURMSER à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Jean GARCIA à Stéphane DECONINCK, Didier ROBERT à Pierre DALSTEIN, Céline LASCOMBES et Jean-Paul MAZEL à Rosy FERRIGNO, Jeannie DENIEAULT et Martine PECH-RABASSE à Christian GODART, Annick REYNAUD-FREY et Jacques SELLIER à Vincent JACQUEMART, Claude AURIAS et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Renée MAOUI et Catherine RIMBERT à Nicole PELOUX, Marlène MOURIER à Patricia PICARD, Fabienne BARBANSON et Caroline YAFFEE à Éric RICHARD, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Agnès ROSSI, Jean-Noël PASERO à Frédéric ROUX (Mollans/Ouvèze), Claude BAS et Claudine GOURDON à Christelle RUYSSCHAERT, Laurent COMBEL à Frédéric ROUX (CCVV), Alain JEUNE (Vesc) et Alain JEUNE (CCDB) à Lionel TARDY.

Délégués excusés

Françoise BELLANGER suppléante, Nicolas DARAGON, Lucien DE MUNTER, Sébastien DUPOUX, Marie FLOQUET, Adrien GAUTIER, Annkatrin JEPSEN, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Patricia MORHET-RICHAUD suppléante, Eliane TOURTET.

Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes

Participaient également à la réunion :

Invité-es :

Patricia BILCOCQ, journal la Tribune

Alexandra MATUSCAK, chargée de mission région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Christel MORIN, coordinatrice zone sud, conseil départemental de la Drôme

Thierry TATONI, membre du bureau du Conseil Scientifique Ethique et Prospectif

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE	
Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page
Révision de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales – point d'avancement	Page
Approbation des Comptes de Gestion, vote des Comptes Administratifs, affectation définitive des résultats 2024	Page
Vote des Budgets primitifs 2025 : budget principal et budget annexe	Page
Année 2025 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	Page
Avis sur le document de synthèse provisoire des questions importantes pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033	Page
Remerciements	Page
Signatures	Page

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Comité syndical en présentiel et en visioconférence, et les remercie de leur présence.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le procès-verbal du Comité syndical du 23 janvier est validé à l'unanimité

Révision de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales – point d'avancement

La note présentée par la Directrice Emilie RUIN est annexée au présent procès-verbal.

Discussion

L'assemblée prend note de l'important travail de terrain ayant abouti à cette présentation et remercie l'équipe du Parc de s'être mobilisée en conséquence.

Les débats s'engagent ensuite sur les zones d'extension potentielle proposées dans le périmètre d'étude, qui serait donc plus large que le périmètre actuel du parc. En préambule, la Présidente rappelle que le périmètre d'étude correspond à la zone délimitant les communes partageant le projet de territoire, qui seront associées à l'écriture de la nouvelle charte. Elles auront à se positionner en fin de procédure afin d'adhérer (ou non) au Parc naturel régional des baronnies provençales.

L'assemblée précise que le périmètre d'étude doit être construit en visant un équilibre entre statu quo et extension mesurée.

Côté haut-alpin :

Les élus s'interrogent sur la zone de la Durance : ce sont des zones à fort développement urbain, avec des enjeux importants en matière d'urbanisme. Les maires de ces communes se sont déjà fortement prononcés contre la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). La pression citadine de Gap peut se faire ressentir avec un urbanisme est totalement différent de celui des communes du périmètre actuel. Un peu plus au sud, après Laragne-Montéglin se trouvent des zones artisanales, des lotissements et habitats pavillonnaires.

Côté drômois :

Les membres du Bureau syndical présents précisent que la partie Sud Diois a été retirée de la proposition d'extension suite aux débats survenus le 18 février en Bureau. Certains élus mentionnent l'intérêt pour le Parc de s'étendre de ce côté, étant donné qu'il a déjà en gestion plusieurs sites Natura 2000 dans ce secteur du Diois. Il est toutefois rappelé que Valdrôme est située sur le bassin versant de la Drôme, on quitte les Baronnies provençales.

L'assemblée insiste enfin sur la priorité de convaincre les communes non-membres situées au cœur du Parc existant avant de s'étendre. La Présidente précise qu'à ce stade il ne faut rien s'interdire, le périmètre d'études ne sera pas le périmètre définitif.

La Présidente clôt les échanges en indiquant que la version définitive du périmètre d'étude sera présentée lors du lancement officiel de la procédure de révision au Comité Syndical du 6 mai prochain.

Approbation des Comptes de Gestion, vote des Comptes Administratifs, affectation définitive des résultats 2024 (délibération n°2025-04-01)

Rapport :

1. La Présidente présente les **Comptes de Gestion 2024** du budget principal ainsi que du budget annexe établis par le Trésorier du Syndicat Mixte et certifiés conformes par le Trésorier Payeur Général. Ces derniers sont conformes aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présent et représentés, le Comité Syndical approuve les Comptes de Gestion du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

2. La Présidente présente les **Comptes Administratifs 2024** du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales puis sort de la salle.

M. Frédéric ROUX, prend la parole et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présent et représentés (135 voix pour et 8 non votés), le Comité Syndical adopte les Comptes Administratifs 2024 du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

3. Affectation des résultats 2024 :

Résultat d'exécution du budget 2024

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser à reporter en N+1	Résultat de clôture
Investissement	220 178.06 €		34 388.88 €		254 566.94 €
Fonctionnement	343 077.19 €	0.00 €	- 74 589.45 €		268 487.74 €
TOTAL	563 255.25 €	0.00 €	- 40 200.57 €		523 054.68 €

Budget Annexe	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser à reporter en N+1	Résultat de clôture
Fonctionnement	- 156 041.21 €		50 514.87 €		- 105 526.34 €
Investissement	--		532 302.86 €		532 302.86 €
TOTAL	- 156 041.21 €		582 817.73 €		426 776.52 €

La Présidente propose au Comité Syndical d'affecter les résultats définitifs 2024 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Recette	001	Solde d'exécution	254 566.94 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	268 487.74 €

Budget Annexe	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Recette	001	Solde d'exécution	532 302.86 €
Fonctionnement	Dépense	002	Déficit reporté	105 526.34 €

Délibération

- ◆ Considérant la feuille de route 2025-2027 et plus spécifiquement son engagement dans l'axe « Parc exemplaire » à sécuriser les processus comptables et financiers

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présent et représentés (135 voix pour et 8 non votés), le Comité Syndical

- **Décide** D'affecter les résultats définitifs 2024 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Recette	001	Solde d'exécution	254 566.94 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	268 487.74 €

Budget Annexe	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Recette	001	Solde d'exécution	532 302.86 €
Fonctionnement	Dépense	002	Déficit reporté	105 526.34 €

- **Donne** tous pouvoirs la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Vote des Budgets primitifs 2025 : budget principal et budget annexe (délibération n°2025-04-02)

Rapport

La Présidente présente les Budgets Primitifs 2025 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales incluant un budget principal et un budget annexe, proposés au vote du Comité Syndical.

Discussion

La Présidente remercie les membres de l'Exécutif, de la Commission Personnel-Finances et l'ensemble des membres du Bureau syndical avec qui de nombreux débats se sont tenus, un très gros travail a été mené pour établir le budget, permettre de clarifier l'écriture budgétaire de manière sereine et dans la confiance. La Présidente adresse ses chaleureux remerciements et félicitations à la direction et la responsable administration-finances.

La Présidente remercie également la conseillère régionale Patricia PICARD, qui s'est emparé du dossier des retards de paiement de subventions de la Région, et a permis que près de la moitié soit déjà versée, le reste ne devrait pas tarder.

La Présidente précise qu'elle continue de solliciter l'augmentation des ressources du Parc pour continuer à le développer, du moins le stabiliser. Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a tenu ses engagements par le biais de Thierry KOVACS et grâce au soutien de Claude AURIAS et de Patricia PICARD. La Présidente indique que l'Etat a confirmé sa contribution annuelle au budget du Parc à hauteur de 130 000 €. Elle se félicite aussi d'une légère augmentation du montant de la dotation aménités rurales qui va bénéficier directement aux communes du Parc.

Etant donné que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a tenu ses engagements d'augmentation de cotisation, l'assemblée demande si les autres financeurs vont suivre. Le conseil départemental de la Drôme confirme sa volonté d'aider le Parc en ajoutant 15 000€ pour 2025 à sa cotisation. L'assemblée espère que ce nouveau geste incitera le Département des Hautes-Alpes et la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur à faire de même.

La Présidente remercie le département de la Drôme pour son effort. Elle indique que la révision des statuts lancée depuis 2023 sera proposée au vote du Comité syndical de juin, afin d'entériner notamment ces augmentations de cotisation.

Délibération

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés (137 voix pour et 6 non votés), le Comité Syndical

- **Adopte** le budget primitif 2025 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.
- **Adopte** le budget primitif 2025 du budget annexe.
- **Donne** tous pouvoirs à la Présidente pour solliciter toutes subventions et poursuivre l'exécution des présents budgets.
- **Précise** que pour l'année 2025, les participations statutaires des Régions et Départements seront de :
 - * 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes
 - * 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - * 180 000 € pour le Département de la Drôme
 - * 90 000 € pour le Département des Hautes-Alpes

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Année 2025 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (délibération n°2025-04-03)

Rapport :

La Présidente expose :

Conformément à l'article L522-27 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient à la collectivité de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade et ce, après avis du Comité Social Territorial.

La Présidente propose de fixer les ratios comme suit :

Grade	Ratio
Tous les grades d'avancement présents dans l'établissement	100%

Les critères à partir desquels l'autorité territoriale propose un agent à un avancement de grade sont définis dans les Lignes Directrices de Gestion partagées des Ressources Humaines (LDGRH).

Délibération :

- ◆ Vu l'article L522-27 du Code Général de la Fonction Publique ;
- ◆ Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10/03/2025 ;
- ◆ Considérant que même si le ratio d'avancement est fixé à 100%, l'autorité territoriale reste libre de nommer ou non un agent pouvant être promu ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés (136 voix pour, 1 abstention et 6 non votés), le Comité Syndical

- **Décide** de fixer à 100 % le taux de promotion pour tous les grades d'avancement présents dans l'établissement ; et ce à compter du 15 mars 2025.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Avis sur le document de synthèse provisoire des questions importantes pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033 (délibération n°2025-04-04)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Le syndicat mixte du Parc a été sollicité pour avis sur le document de synthèse provisoire des questions importantes pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033. Ce document détaille sept questions importantes qui ciblent les points majeurs et d'actualité pour le bassin Rhône-Méditerranée pour lesquels des réponses devront être apportées et des leviers d'action mobilisés.

L'essentiel des observations du syndicat mixte du Parc porte sur les dispositions relatives à :

- ◆ La préservation des milieux aquatiques ;
- ◆ Le partage de l'eau et la sobriété ;
- ◆ La participation citoyenne.

Elles sont détaillées dans la note jointe que je vous propose d'approuver comme constituant l'avis du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Trois idées clés sous-tendent cet avis :

- ◆ Le document de synthèse provisoire des questions importantes pour l'élaboration du SDAGE 2028-2033 est en adéquation avec les objectifs fixés par la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales jusqu'à 2030 ;
- ◆ Le syndicat mixte du Parc souhaite mettre l'accent sur l'importance de la sensibilisation de terrain en période estivale pour atteindre l'objectif de préservation des milieux aquatiques ;
- ◆ Le syndicat mixte du Parc souligne l'importance de l'implication des citoyens comme enjeu stratégique transversal et attend de la proposition de SDAGE qu'elle identifie la marge de manœuvre dont disposent les démarches participatives, ainsi que leur articulation avec le cadre réglementaire et les dispositifs de gestion qualitative, quantitative et de restauration des milieux aquatiques qu'elles viennent renforcer.

Les orientations du SDAGE 2022-2027 seront actualisées à partir de la synthèse des questions importantes et des avis recueillis lors de la présente consultation, d'un bilan du SDAGE en vigueur et d'une concertation politique avec le comité de bassin et ses instances de travail. Un projet de SDAGE sera préparé pour mi-2026.

Délibération

- ◆ Considérant la saisine du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée en date du 22 novembre 2024 ;
- ◆ Considérant l'article L212-2 du Code de l'environnement ;
- ◆ Considérant la charte et plus particulièrement ses orientations I.1 « connaître et préserver la biodiversité » et I.3 « préserver et partager durablement la ressource en eau ».

Après en avoir délibéré, par 131 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention et 9 non-votants, le Comité Syndical

- **Approuve** l'avis du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales sur le document de synthèse provisoire des questions importantes pour l'élaboration du SDAGE 2028-2033 annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es ainsi que ses collaborateurs.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 19h30.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Pascale ROCHAS
Secrétaire de séance :



Périmètre d'étude Point d'avancement

le 10 mars 2025

Note à l'attention des membres du comité syndical du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Référente : Emilie RUIN

Rédactrice : Emilie RUIN

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Comme indiqué dans la note préparatoire au comité syndical du 22 novembre 2024, la délibération de lancement de la révision qu'approuveront les Régions Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur doit contenir la note d'analyse du périmètre d'étude. Son contenu est précisé comme suit dans la note technique : « pour les révisions de charte, une note d'analyse justifiant le périmètre d'étude au regard des critères de classement relatifs à la qualité/fragilité du territoire et à la pertinence/cohérence de ses limites, mettant en évidence les évolutions marquantes du territoire depuis le dernier classement [...]. Dans le cas d'une révision de charte s'accompagnant d'un projet d'extension de territoire, même non significative, celle-ci doit être appréciée au regard des mêmes critères pour chaque commune ou ensemble de communes nouvellement intégrées, et la cohérence et pertinence d'ensemble du nouveau périmètre doivent être démontrées. Les enjeux spécifiques du territoire concerné par l'extension doivent être définis ». Le périmètre d'étude doit être justifié au regard des critères de classement relatifs au territoire considéré et à la détermination des acteurs à se mobiliser autour du projet par référence aux fondamentaux du classement. Ces fondamentaux sont eux-mêmes de quatre ordres :

- * Les critères qualitatifs du territoire et le critère de la pertinence / cohérence de ses limites ;
- * La qualité du projet de charte ;
- * La capacité du syndicat mixte à conduire le projet de façon cohérente ;
- * La détermination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre.

La note technique précise le premier point, « les critères qualitatifs du territoire et le critère de la pertinence / cohérence de ses limites » en rappelant au premier chef les dispositions des 1° et 2° de l'article R. 333-4 du code de l'environnement exposent les deux critères auxquels doivent répondre les territoires de PNR :

1) **La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages** représentant pour la ou les régions concernées un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national ;

2) **La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages** en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.

Ces deux critères généraux sont complétés dans la note technique par trois autres critères :

- * **L'identité du territoire** : La présence d'éléments patrimoniaux remarquables est une condition nécessaire mais non suffisante : le territoire qui les regroupe doit aussi constituer un ensemble révélateur d'une identité.
- * **La complémentarité et la cohérence des dispositifs de protection et de mise en valeur** : la délimitation du territoire intègre les dispositifs de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages existants ou projetés portés par les divers acteurs du territoire (collectivités territoriales et EPCI, services de l'Etat) sur le territoire concerné et les territoires adjacents, qu'il s'agisse de politiques ou outils de protection réglementaire, foncière ou contractuelle. Le classement d'un parc naturel régional ou son renouvellement de classement doit être l'occasion de clarifier les rôles de chacun et de créer les conditions d'une synergie d'actions. Il convient

Une autre vie s'invente ici



59 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Parc naturel régional des baronnies provençales • 575 route de Nyons • 26510 • SAHUNE • smbp@baronnies-provençales.fr • www.baronnies-provençales.fr
Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillades, Corse, Doubs-Hortloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais potevins, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardeche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

en effet de s'interroger sur les articulations et la coordination souhaitables des dispositifs et des structures territoriales dans un souci de cohérence de l'action publique.

- * **Les éléments pouvant déprécier la valeur du territoire** : le territoire d'un PNR peut comporter des espaces dégradés qui déprécient sa qualité. La charte doit alors comporter des mesures et engagements précis permettant soit de les résorber, soit d'en améliorer les qualités urbaines, architecturales, paysagères ou écologiques, soit de limiter leur impact négatif et, en priorité, de maîtriser leur extension éventuelle.

La présente note vise donc à faire un point d'étape du travail engagé sur le périmètre d'étude et a porté au débat les résultats de ce travail.

2. POINT D'AVANCEMENT SUR LE PERIMETRE D'ETUDE

Une priorité à donner aux communes déjà inscrites dans le périmètre du Parc en 2015

Après deux débats en comité syndical du 22 novembre 2024 et en bureau syndical du 12 décembre 2024, les élu.e.s ont affirmé que le travail était à mener prioritairement avec les communes « situées en partie ou en totalité dans le périmètre d'étude du Parc naturel régional des Baronnies provençales défini par les délibérations des Conseils régionaux de Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur du 17 décembre 2004 et qui n'ont pas été classées par décret ministériel de classement du Parc naturel régional des Baronnies provençales » (extrait de l'article 2 des statuts du Parc – version de 2024-).

Deux vagues d'intégration importantes ont jalonné l'histoire du Parc naturel régional en 2018 et en 2021. A ce jour, restent concernées par cet enjeu les communes suivantes, qui n'ont jusqu'à présent pas souhaité approuver la charte :

Drôme	Hautes-Alpes
Salles-sous-Bois	Saint-André de Rosans
Montbrison-sur-Lez	Sorbiers
Le Pègue	Montjay
Rousset-les-Vignes	Nossage et Bénévent
Condorcet	Ventavon
Mirabel-aux-Baronnies	
Sainte-Jalle	
La Penne-sur-l'Ouvèze	
Rottier	
Cornillac	
Chauvac-Laux-Montaux	
Mévouillon	
Vers-sur-Méouge	
Izon-la-Bruisse	
Ferrassières	

Le rappel de l'argumentaire de 2015 : des éléments de justification toujours vrais aujourd'hui

L'argumentaire qui avait présidé à leur première intégration dans le périmètre d'étude de la charte actuelle reste le même.

Un territoire rural cohérent structuré autour du massif des Baronnies

Les Baronnies provençales couvrent l'espace de moyenne montagne préalpine situé entre la plaine du Rhône à l'ouest et la vallée de la Durance à l'est, le bassin versant de la Drôme au nord, le Mont-Ventoux et la montagne de Lure au sud.

Le périmètre d'étude retenu par les Régions, par délibérations du 17 décembre 2004, regroupe 130 communes, dont 11 ne sont concernées que pour une partie de leur territoire.

La superficie importante, avec 1 818 km², et le nombre élevé de communes, sont à relativiser en fonction de la très faible densité d'occupation du territoire. Avec 35 500 habitants, la population est en effet comparable à celle d'autres Parcs préalpins. La ville de Nyons, qui constitue la commune la plus importante, n'atteint pas les 7 500 habitants. La moitié des communes comptent moins de 100 habitants.

Le territoire se structure autour du massif des Baronnies, dont l'altitude est comprise entre 500 et 1 757 mètres. Ce massif est fortement compartimenté par l'action conjuguée des plissements pyrénéo-provençaux dans le sens est-ouest, et alpins dans le sens nord-sud. Il en résulte des difficultés de communication qui font du cœur du territoire l'un des secteurs les moins peuplés de France.

Par-delà la zone de massif au relief contraint, faiblement habitée et dominée par l'agriculture, le Parc naturel régional des Baronnies provençales englobe deux unités morphologiques au relief plus calme, autour de Nyons à l'ouest, et sur la basse vallée du Buëch autour de Laragne-Montéglin à l'est.

Ces marches du territoire concentrent de part et d'autre du massif la plus grande part de la population et de l'activité économique. Elles sont indissociables du fonctionnement du cœur du territoire.

Elles assurent par ailleurs une fonction d'interface dans la relation du territoire avec les agglomérations périphériques de Montélimar et de Sisteron.

Le massif des Baronnies fait l'unité et l'identité commune à ce vaste territoire rural montagnard, dont 116 des 130 communes du périmètre d'étude sont soumises à la loi montagne.

Un carrefour biogéographique entre bassin méditerranéen, couloir rhodanien, Préalpes et massif alpin

Le territoire présente une cohérence sur le plan géologique. Il intègre, sur la partie occidentale, les buttes molassiques de Visan-Vinsobres, laissées par la mer Pliocène (Ria rhodanienne). Bénéficiant de la situation d'abri climatique de l'anse de Nyons, ce secteur a longtemps connu la culture sur terrasses de « L'olivette de Vinsobres », jusqu'à la reconversion en vignoble à la suite du gel de 1956.

Sur la partie orientale, le paysage du Buëch est fait de barres calcaires aux plissements remarquables surplombant un piémont de marnes noires très accidentées et arides. On retrouve ce paysage géologique dans toutes les Baronnies provençales, du centre et de l'ouest. Ses formes sont radicalisées ici par l'action des glaciers anciens.

Le périmètre intègre, au-delà du Buëch, la montagne de Saint-Genis, qui appartient à la même unité géologique que l'ensemble des Baronnies provençales, dans le prolongement du Synclinal de Rosans. Ce cirque aux adrets chauds et à la flore méridionale de types garrigues à thym, chênaie pubescente et où l'on note notamment la présence du Genévrier thurifère, présente un contraste fort avec les versants nord, à l'image des reliefs intérieurs des Baronnies provençales. L'orientation des reliefs accentue en effet le contraste climatique entre les versants exposés au sud, propices aux espèces méditerranéennes, et les versants nord, qui hébergent des espèces d'affinité montagnarde, voire alpine.

Le climat méso-méditerranéen des basses et des moyennes vallées de l'Eygues, de l'Ouvèze et du Buëch, secteurs les moins arrosés et les plus chauds du territoire, diffère du climat subméditerranéen à tendance montagnarde des hautes vallées et des montagnes, où les températures sont plus fraîches, les hivers plus rigoureux et la pluviométrie élevée, mais où les déficits hydriques estivaux très marqués freinent le développement de la végétation. Les Régions et le Syndicat mixte ont pris le parti d'intégrer l'ensemble des communes du département de la Drôme en limite sud, afin de préserver la cohésion intercommunale.

Par la complexité des reliefs à l'origine de situations microclimatiques très variées, les Baronnies provençales diffèrent de la structure plus lisible des longs versants du Mont-Ventoux, lui-même au cœur d'un projet de création d'un Parc naturel régional. Loin d'offrir une transition graduelle entre climat méditerranéen et climat continental, sous le simple effet de la latitude et de l'altitude, les Baronnies provençales redistribuent localement en alternance des caractères propres aux Alpes ou à la Méditerranée, ce qui produit une grande variété de paysages.

Par leur situation géographique originale, soumise à des influences climatiques contrastées, les Baronnies provençales sont propices à l'expression d'une grande diversité de la nature, avec une mosaïque de milieux et de paysages. Bien que le territoire ait été assez peu prospecté par les scientifiques, comparativement à d'autres massifs plus accessibles et proches des pôles universitaires, les inventaires ont justifié sa couverture à plus de 60 % par des Z.N.I.E.F.F. de type II et près de 16 % par des Z.N.I.E.F.F. de type I (zonages de seconde génération revus en 2004 et 2005 respectivement par les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes). Quant aux périmètres réglementaires, 9 sites Natura 2000 ont été désignés soit 10 % de la surface totale des Baronnies provençales (59 % désignés au titre de la directive « Oiseaux » et 41 % au titre de la directive « Habitats-faune-flore »). À cela s'ajoute deux Réserves Biologiques dans les Hautes-Alpes : la Réserve Biologique Dirigée des Gorges de la Méouge (187.8 ha) et la Réserve Biologique Mixte de Révuaire (153.22 ha dont 140.5 ha en RBD et 12.7 ha en RBI) (sur 328ha). Parmi les 149 sites d'habitats naturels identifiés en 2008 par le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance à la demande des deux Régions, 32 habitats présentent des enjeux de conservation comme par exemple les « fourrés des escarpements rocheux des collines et montagnes calcaires de Génévrier thurifère », les « pelouses des terrains sableux des plaines et collines méditerranéennes à Corynéphore blanchâtre » ou les « landines des crêtes ventées des montagnes calcaires de Genêt de Villars ». De plus, sur environ 2 000 espèces végétales présentes sur le territoire, 22 espèces sont considérées comme prioritaires en termes de conservation (Ancolie de Bertoloni, Sabot de Venus, Chiendent pectiné, Choux des montagnes, Scandix étoilé, etc.). L'ensemble des collines basses sous influence méditerranéenne des Baronnies s'illustre par la diversité exceptionnelle de sa flore messicole qui en fait un secteur le plus riche du territoire français. L'ensemble de ces éléments remarquables font partie des sites à enjeux botaniques retenus par le CBNA. Loin d'être concentrés en un cœur de nature, ces sites répartis sur l'ensemble du territoire sont représentatifs de la diversité des espèces et des paysages. La faune présente dans les Baronnies provençales est également très riche et diversifiée. A ce jour, et en l'état des connaissances, sont recensées sur le territoire 54 espèces d'intérêt communautaire (listées en annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et annexe I de la Directive « Oiseaux ») et 203 espèces bénéficiant d'un statut de protection réglementaire (protection nationale ou régionale). Citons à titre d'exemple, la présence des 4 espèces de vautours existantes en France (Gypaète barbu, Vautours fauve, moine et percnoptère), le Criquet-guêpe du Ventoux, la Diane, le Sonneur à ventre jaune, le Léopard ocellé, le Molosse de Cestoni, l'Apron du Rhône, etc. La ligne de crête dominant la vallée du Jabron marque la limite sud-est. Ainsi Montfroc, qui fait incursion dans le Jabron provençal, recèle un patrimoine naturel, faunistique et floristique d'intérêt majeur (Site Natura 2000 FR8201694, éclaté en 2 sites, l'un sur Montfroc et l'autre sur les communes de Ballons et Izon-la-Bruisse).

Le territoire des Baronnies provençales concentre une mosaïque d'habitats naturels où les différentes espèces végétales et animales se reproduisent, se reposent, s'alimentent ou transitent. Ces milieux, regroupant à la fois des habitats naturels « ordinaires » et d'autres remarquables, sont considérés comme de très bonne qualité (peu ou pas fragmentés, bon état de conservation général) et assurent leur rôle écologique (habitats d'espèces, fonctionnalité écologique...). Inscrites dans un maillage d'espaces naturels et ruraux remarquables, les Baronnies provençales représentent donc aujourd'hui un enjeu national et européen, dans le cadre de la Convention alpine, pour la préservation d'un continuum alpin d'espaces reconnus pour leur valeur patrimoniale. Elles constituent le chaînon manquant des Alpes françaises, entre Vercors et Luberon mais aussi entre la vallée du Rhône et la chaîne alpine, pour assurer la continuité des grands corridors écologiques. Le territoire est particulièrement propice à l'observation des effets du changement climatique sur les évolutions de la

biodiversité. Certaines communes drômoises en situation charnière présentent un intérêt pour la gestion des continuités écologiques avec les secteurs voisins de la Vallée du Jabron, la Montagne de Lure et du plateau de Sault.

La richesse des patrimoines culturels

Les Baronnies provençales se situent également au croisement des influences culturelles alpines et méditerranéennes. L'architecture vernaculaire, les patrimoines religieux, les techniques agricoles, les traditions, en font une terre de ces convergences. A l'exception de Ferrassières, le territoire des Baronnies provençales relève de l'aire linguistique du vivaro-alpin, ensemble de parlers nord-occitans, limitrophe du franco provençal au nord et du domaine provençal au sud. La tuile canal, comme unique mode de couverture, et les génoises en façade, traduisent l'appartenance des Baronnies à l'aire provençale.

Le relief a conditionné l'occupation et la valorisation des terroirs autour de villages sommitaux, sentinelles du paysage, de villages de versant à mi-pente au coeur d'espaces agricoles, et de villages de vallées en bord de rivières ou de routes. Chaque époque a redéfini les relations entre le coeur du massif, profondément rural, et les vallées ou les plaines contiguës. Les villes de Nyons, Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Serres ou Arzeliers sur la commune de Laragne, se sont développées sur des fonctions marchandes et de services au contact du massif avec la plaine.

Ce terroir compartimenté était adapté à un ordre social, la féodalité, fondée sur le contrôle de petites unités, comme en témoignent encore les villages perchés, les tours médiévales, les églises romanes, ou les sites d'anciens castra. Entre le XIe et la fin du XIIIe siècle, deux familles ont organisé un réseau cohérent de châteaux et de villages fortifiés. Le terme de baronnie apparaît ainsi au 3e quart du XIIIe siècle, pour désigner les seigneuries des Mévouillon et des Montauban qui concentrèrent, aux XIe et XIIe siècles, les ressources économiques et le pouvoir politique. L'endettement de ces deux familles et l'absence d'héritier direct pour les Montauban précipitent, au début du XIVe siècle, l'intégration de l'essentiel de leurs domaines dans le Dauphiné, puis dans le royaume de France en 1349.

En l'absence d'agglomération capable de fédérer l'ensemble du territoire, les Baronnies provençales ont connu des tentatives d'organisation autonome du territoire, alternant avec de longues périodes d'écartèlement entre plusieurs pôles. Les guerres de religion ont fait des Baronnies l'un des bastions protestants français. L'exode rural de la fin du XIXe siècle jusque dans les années 1970, la Résistance très active lors de la Seconde Guerre mondiale, ont forgé un sentiment de solidarité et d'appartenance à ce terroir.

Il n'est pas de parcelle de cette moyenne montagne sèche qui n'ait été utilisée, valorisée ou dénommée par les habitants, depuis les fonds de vallées jusqu'aux sommets des montagnes. La recherche de terrains pour les cultures a conduit à l'utilisation des versants très pentus, avec des constructions et des aménagements indispensables à l'activité agricole : terrasses, cabanons ou abri, réseau de distribution de l'eau, réservoir, galerie de drainage, etc. Ces patrimoines médiévaux et agricoles ont été progressivement abandonnés à partir des années 1850, au profit de sites ou de terres plus faciles à occuper ou à exploiter.

Les façons d'habiter, d'occuper l'espace et de se déplacer, transcendent les grandes limites administratives, historiques ou politiques, et témoignent de similitudes sociales et spatiales sur lesquelles une communauté de projet peut s'appuyer.

Des patrimoines paysagers riches de senteurs

Les gorges ou les cols marquent les seuils de passage entre les vallées perchées, les hautes vallées et les plaines. Ils ouvrent un large renouvellement des horizons, sans rompre une unité. En dépit du cloisonnement par les reliefs, la perception des paysages dégage toujours une impression d'immensité, renforcée par une qualité de silence ponctuée par les sons identifiables émanant des activités humaines et de la Nature. Cette harmonie procure un sentiment de quiétude.

Le paysage des Baronnies provençales se différencie des paysages de moyennes montagnes par la complexité des formes et des pentes, en dépit d'altitudes modestes. Ce paysage plissé redistribue localement les caractères propres aux Alpes ou à la Méditerranée, créant une « oscillation intermittente » entre milieu méditerranéen et milieu alpin, entre paysages alpin et provençal. Il en résulte une mosaïque paysagère - au sens spatial strict - de traits propres à la Provence et aux Alpes. Dans les Baronnies provençales, les mots témoignent davantage qu'ailleurs de la micro-variété d'exposition. De la Vallée de l'Ouvèze à la Vallée du Buëch, les occurrences et variantes des termes.

« adret », « adrech », « le devant », l'« ubach », le « petit ubac », l'« envers » se retrouvent avec une grande fréquence sur de courtes distances et parfois de très petits reliefs.

Les Baronnies provençales présentent sur leurs franges des éléments qui rappellent le centre du massif, tels des « fragments » de paysage délocalisés sur les bords, parce qu'ils ont la même origine géologique, ou par leur ressemblance, associée à une même pratique culturelle de l'espace.

Les roches calcaires aux formes plissées, les sillons lunaires des marnes noires dans les pentes boisées ou cultivées, les gorges profondes, façonnent autant de paysages spectaculaires qui exercent un attrait touristique.

Au-delà de la prégnance des formes minérales, les Baronnies présentent les grands traits du paysage végétal provençal et offrent l'ensemble des plantes aromatiques à culture sèche dans l'aire du thym sauvage, dont les botanistes situent la limite nord à la montagne de Ceüse. Les formations et les plantes indicatrices du milieu subméditerranéen sont aussi très largement présentes dans la frange nord-est des Baronnies Provençales, sur les montagnes de Saint-Genis et d'Aujourd, dans la vallée de Savournon et les pourtours de la vallée du Buëch, où l'on retrouve en adret les garrigues à thym, les chênaies pubescentes, la version méridionale des hêtraies calcicoles. Les paysages exhalent une exceptionnelle richesse olfactive, avec les senteurs de thym, de romarin et de lavande. Les Baronnies provençales se trouvent dans la zone historique de production de lavande, plus restreinte que celle du lavandin. La zone AOP de la « lavande fine de Haute-Provence » couvre une grande partie des Baronnies provençales, en particulier la vallée de Mévouillon. La lavande sauvage est présente sur une grande partie du territoire (lavande aspic au-dessous de 500-600 m d'altitude et lavande fine au-dessus). Le perchement et le morcellement du parcellaire dessinent dans les Baronnies provençales des paysages emblématiques, en mosaïque aux nuances bleutées.

L'importance de l'enjeu de paysages identitaires autour de la lavande a justifié le choix de l'emblème du Parc.

Les Baronnies provençales se distinguent par la diversité des paysages de cultures. Les garrigues jardinées avec des arbres truffiers valorisent les pentes par des paysages de terrasses en pierres sèches. Les nombreux vergers fruitiers de plein vent (poires, pommes, coings, prunes, abricots, cerises, noix) se répartissent sur le territoire en fonction des nuances climatiques, avec une prédominance d'abricotiers à l'ouest et de pommiers à l'est. La polyculture intègre la production de céréales de qualité, comme le petit épeautre. L'élevage ovin, présent partout, est associé à la race Préalpes du Sud, qui a ses berceaux et foires à Savournon à l'est et à Sahune à l'ouest. Les productions de fromages de chèvre bénéficient de signes officiels de qualité, avec le Picodon au nord et nord-ouest, et le Banon au sud. L'élevage bovin est présent au sud du territoire, l'élevage de poules pondeuses ou de chair à l'ouest, ainsi que quelques exploitations de maraîchage.

Loin des grandes agglomérations, le ciel nocturne des Baronnies Provençales conserve une profondeur et une netteté. Les nombreux points de vue situés en hauteur portent sur un très large horizon et offrent des belvédères d'observation astronomique, avec un ciel nocturne dépourvu de pollution lumineuse, dont la noirceur est comparable à celle du Chili, qui constitue la référence mondiale en terme de qualité astronomique. Dans les « réserves » de ciel noir des Baronnies provençales, la Voie lactée est partout présente.

Les enjeux de maîtrise des évolutions du territoire

Dans les Baronnies provençales, l'Homme et la Nature ont partout vécu en cohabitation. Les paysages cultivés reçus en héritage expriment un savant usage des terres, une harmonie des sens.

Ce sentiment est révélé par l'alternance des ambiances de vallées intérieures, la richesse visuelle, en mosaïque, des champs de lavande, des vignes et des vergers accompagnés de leurs notes colorées et olfactives.

Si la qualité du territoire est pour partie liée à des caractéristiques intrinsèques, elle dépend pour l'essentiel de la complicité que l'Homme a su instaurer ici avec la nature. Or la continuité du long processus d'adaptation à une vie rurale de montagne, qui a produit la richesse patrimoniale des Baronnies provençales, est désormais menacée par la dévitalisation du cœur du territoire. Le vieillissement important de la population est un premier signe préoccupant de déséquilibre. Il appelle une politique volontariste de reconquête par l'accueil de nouveaux actifs.

Les incertitudes sur le devenir de la politique agricole fragilisent la transmission des exploitations, d'autant plus que la valorisation économique actuelle rémunère difficilement les exigences de modes de productions respectueux de l'environnement, de la biodiversité et des paysages. La construction d'une alternative économique basée sur la reconnaissance et la valorisation des spécificités des productions locales est un autre enjeu de démarche collective.

L'avenir de l'agriculture dans cette montagne sèche ne saurait se concevoir indépendamment de la gestion de la ressource en eau. Sous l'effet des changements climatiques, des tensions peuvent se manifester, en particulier aux périodes d'étiage estival. La recherche de meilleurs équilibres entre les prélèvements en eau et la disponibilité de la ressource constitue donc un enjeu essentiel à l'organisation de la vie sur le territoire. Les Baronnies provençales sont irriguées par un important réseau de rivières (Buëch, Eygues et Oule, Lez, Méouge et Ouvèze) qui ont structuré les lieux d'habitat, les espaces d'implantation d'entreprises et les zones d'échanges. Mais le régime de ces rivières, à caractère torrentiel, est très irrégulier et fortement marqué par les saisons. Elles jouent un rôle écologique et touristique majeur et modèlent les paysages. L'amélioration de la connaissance du régime hydraulique des rivières, de la réserve et de l'alimentation des nappes karstiques est indispensable pour une gestion prospective, partagée et durable de l'eau. Plus largement, l'enjeu de coordination concerne la prévention des risques naturels liés aux inondations, aux glissements de terrain et aux incendies.

Si le caractère très préservé des Baronnies provençales devient aujourd'hui facteur d'attractivité, c'est d'abord et surtout au bénéfice du développement des résidences secondaires. La pression foncière induite comporte des risques de déséquilibre dans l'accès au logement. La maîtrise foncière, la valorisation du patrimoine bâti, l'émergence de l'éco-construction, le développement des technologies de communication au bénéfice du maintien des jeunes et de l'accueil de nouveaux résidents représentent un véritable enjeu de territoire.

L'attractivité se manifeste aussi par l'essor d'un tourisme saisonnier autour des activités de pleine nature. L'organisation de ces activités pour optimiser les retombées économiques constitue un enjeu du développement, tout comme la maîtrise de la fréquentation sur les sites naturels les plus vulnérables est nécessaire à la préservation de la valeur du patrimoine naturel.

Le passé industriel a eu un faible impact sur le territoire. La périurbanisation demeure pour l'heure un phénomène ponctuel. Le paysage des Baronnies provençales n'est donc pas pollué par des constructions hétérogènes ou par la prolifération de zones d'activité banalisées. Les marches à l'est et à l'ouest du territoire, qui sont connectées aux dynamiques économiques et résidentielles des vallées de la Durance et du Rhône, subissent toutefois une pression croissante qui pourrait conduire assez vite à leur banalisation. Il s'agit de sensibiliser et d'accompagner les collectivités locales des marches et du cœur des Baronnies provençales, de manière différenciée et adaptée aux enjeux locaux, afin de fonder un modèle d'aménagement et de développement sur la nécessaire préservation et mise en valeur des paysages et des patrimoines naturels et culturels.

Le potentiel de développement économique des marches Est et Ouest est à développer en articulation avec le fonctionnement du cœur du territoire et dans une fonction d'interface avec les agglomérations périphériques de Montélimar et Sisteron. Cet enjeu de renforcement des solidarités territoriales entre les marches et le cœur des Baronnies Provençales conditionne l'équilibre du projet de territoire. Il s'agit de créer les conditions d'un développement plus intégré par une coopération plus systématique entre les acteurs et les collectivités parties prenantes à l'échelle de ce territoire étendu. Cette cohésion est indispensable à la mobilisation des moyens d'un développement qui préserve les patrimoines et les spécificités du territoire soumis à la fois à la déprise et à la convoitise.

Enfin, les Baronnies provençales constituent un espace privilégié de rencontre des deux régions et d'expérimentations, en particulier en matière de gestion de l'espace, de valorisation économique, d'adaptation des services à la population ou d'accueil de nouveaux actifs. Globalement, les enjeux du Parc s'inscrivent dans les enjeux interrégionaux de la politique de massif des Alpes, reconnue au niveau européen.

La cohérence du périmètre d'étude de la première charte repose donc en synthèse sur cinq aspects :

- * l'organisation territoriale entre un cœur très peu dense et des marches Est et Ouest faiblement urbanisées mais concentrant l'essentiel de la population et des services, rendant ces deux types d'espaces interdépendants;
- * un espace d'interface entre influences alpines et provençales : la diversité de l'agriculture, des paysages et des expériences sensorielles qui en résulte confère finalement un de ses critères d'unité aux Baronnies provençales ;
- * une richesse très concentrée de la faune et de la flore assortie d'une forte cohérence géologique ;
- * une histoire médiévale principalement entre les XI^e et XIII^e siècle qui a donné son nom aux Baronnies provençales et des histoires de l'exil et de la résistance qui ont fortement marqué l'identité locale et le sentiment d'appartenance aux Baronnies provençales;
- * une cohérence d'enjeux autour de la protection d'une agriculture responsable et structurante pour l'économie locale, le soutien à un tourisme responsable dont les effets secondaires négatifs doivent être limités : résidences secondaires, gestion de la fréquentation touristique dans certains sites naturels...)

Depuis la structuration de cet argumentaire d'autres projets et enjeux sont venus s'ajouter, qui viennent renforcer aujourd'hui l'intérêt de renouveler le travail de dialogue avec ces communes.

Le travail de terrain mené suite aux élections municipales de 2020 a permis d'être à l'écoute et d'identifier les freins de ces communes

Suite aux élections municipales de 2020, une rencontre a été proposée, à chacune des 28 communes inscrites dans le périmètre d'étude qui n'avaient pas approuvé la charte. 22 ont accepté de recevoir le syndicat mixte du Parc (représenté pour l'essentiel des rencontres par son premier Vice-Président et la directrice). Les arguments expliquant le refus d'approbation de la charte peuvent être classés en trois grands types.

Des arguments demeurant depuis la période de création du Parc se pérennisent et se transmettent dans les Conseils municipaux. Le Parc a souffert dans sa phase de création d'une instrumentalisation politicienne. L'argumentaire d'opposition reposait principalement sur les éléments suivants :

- * une couche de plus dans le millefeuille administratif dont la valeur ajoutée n'est pas perceptible ;
- * une structure qui va « empêcher » de faire ;
- * une structure qui au contraire amène du développement notamment touristique là où il n'est pas souhaité.

Plusieurs axes de travail sont développés au regard de ces constats :

- * La mise en place de nombreuses rencontres de terrain entre la Présidente et les élu.e.s locaux pour continuer à expliquer ce qu'est un Parc naturel régional ;
- * La Présidente a par ailleurs créé un groupe de travail consultatif « chasse » en 2023 afin de renouer le dialogue avec les chasseurs ;
- * La recherche, par le syndicat mixte du Parc naturel régional dans toutes ses actions d'une valeur ajoutée définie en concertation avec ses partenaires. D'une manière transversale, ce positionnement a consisté en la recherche d'un apport méthodologique ou de fond sur l'innovation en faveur des transitions. Cela a consisté par exemple ces dernières années :
 - o À concevoir un projet avec les syndicats mixtes de rivière, les intercommunalités et associations autour des modalités de partage de la ressource en eau et à engager une thèse CIFRE co-financée par les chambres d'agriculture;
 - o S'engager dans l'élaboration d'un schéma de secteur pour la défense incendie intégrant les enjeux de protection de la biodiversité ainsi que les enjeux économiques et récréatifs ;
 - o Engager l'élaboration d'un plan de paysage en parallèle du déploiement d'outils opérationnels et d'une ingénierie paysagère qui combine définition d'objectifs territoriaux et portée opérationnelle de l'outil (élaboration d'un référentiel énergies renouvelables et paysages par exemple, mise en place d'un atelier flash à Sahune...)
- * L'élaboration d'une stratégie de communication 2022-2030 qui déploie une communication au-delà du seul « donner à voir » institutionnel mais apporte un réel service à ses partenaires. Cela s'est notamment traduit par :
 - o Des démarches d'UX design ciblées sur certains publics afin de mieux adapter les actions et la communication du Parc à leurs besoins (élus locaux du comité syndical, OT, CSEP, bénéficiaires de la marque, membre du réseau des baronautes...)
 - o La création d'un fanzine à destination du grand public ;
 - o La mise en place d'une stratégie événementielle et la création d'un appel à soutien pour donner plus de visibilité et de cohérence au soutien apporté par le Parc naturel régional à l'organisation d'événements sur le territoire...

Sur le plan opérationnel, l'action du syndicat mixte du parc vise également à maintenir ou renouer le dialogue en proposant des partenariats par projets à ces communes.

La mise en place d'un dialogue par projet

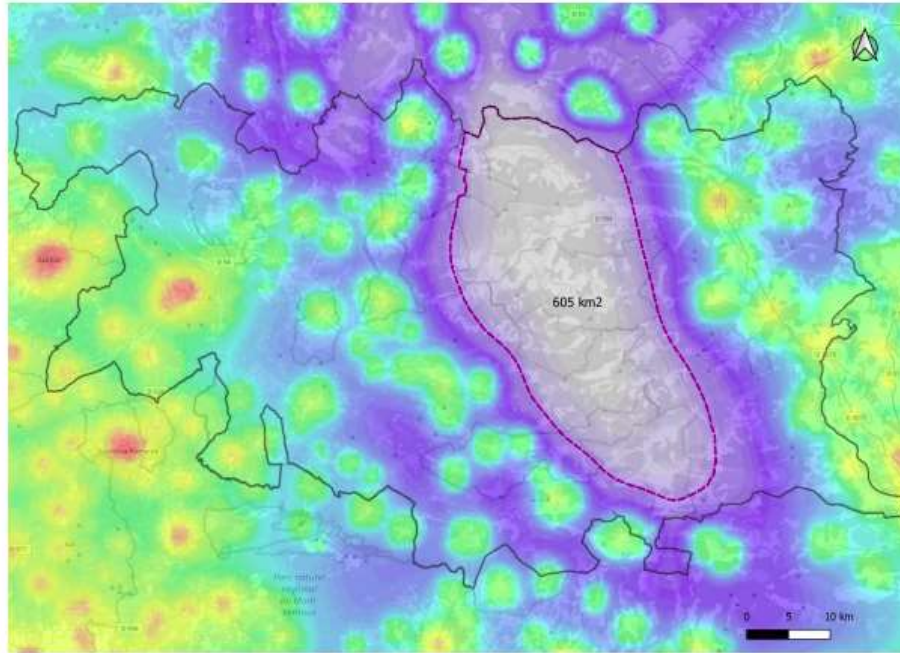
Plusieurs de ces communes sont concernées par la démarche de Réserve Internationale de Ciel Etoilé.

Deux des objectifs de la mesure II.2.1 de la charte visant à promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens portent sur la protection et la valorisation du ciel nocturne. Il s'agit de :

- * obtenir un label de protection et de valorisation de la qualité du ciel nocturne parmi les labels internationaux existants délivrés par l'association « International DarkSky Association » (« International Dark Sky Park », « Réserve Internationale de Ciel Noir ou Etoilé ») ;
- * faire émerger une pratique nocturne du territoire et de ses patrimoines, moyen original et qualité naturelle à valoriser, par l'approche de l'astronomie, de l'art, de l'éclairage, de la compréhension du paysage et de la nature de nuit. Une telle pratique doit s'appuyer sur une politique de préservation du ciel noir contre la pollution lumineuse.

De même l'orientation I.1.4 visant à « soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux » prévoit d'améliorer les éclairages publics (diminution des puissances, incitation à l'extinction nocturne), afin de préserver la qualité du ciel nocturne, de réduire la pollution lumineuse impactant la faune nocturne (oiseaux, chiroptères, insectes, etc.) (mesure II.2.1).

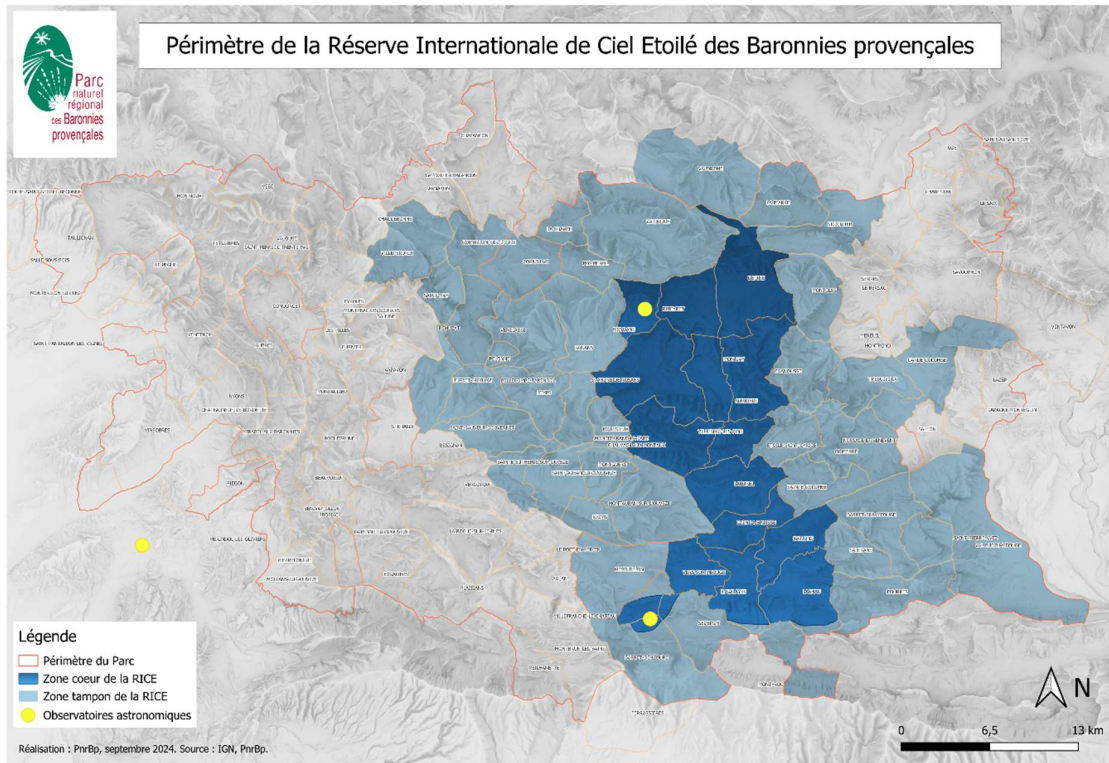
Une étude de mesure de la qualité du ciel nocturne a été rendue en 2021 faisant état d'un intéressant potentiel de qualité du ciel nocturne dans un secteur central des Baronnies provençales, à cheval entre la Drôme et les Hautes-Alpes.



Isocontour à 21,75 mag/arcsec2 dans le scénario d'extinction 2

Source : carte extraite de l'étude réalisée par l'observatoire des Baronnies provençales, intitulée **En route vers la RICE - Vers un nouvel espace-temps : La nuit, 2021**

Cette étude préalable a abouti en 2024 à la validation d'un périmètre de cœur de nuit composé de 15 communes dont six n'ont pas approuvé la charte : Vers-sur-Méouge, Izon-la-Bruisse, Saint-André de Rosans, Sorbiers, Montjay, Chauvac-Laux-Montaux.



Un dialogue spécifique à la démarche de réserve internationale de ciel étoilé est engagé : Vers sur Méouge a d'ores et déjà adressé une délibération de soutien à la démarche de RICE. Cette première étape montre que la collaboration par projet semble une piste opportune pour maintenir ou relancer (selon les cas) le dialogue avec ces communes.

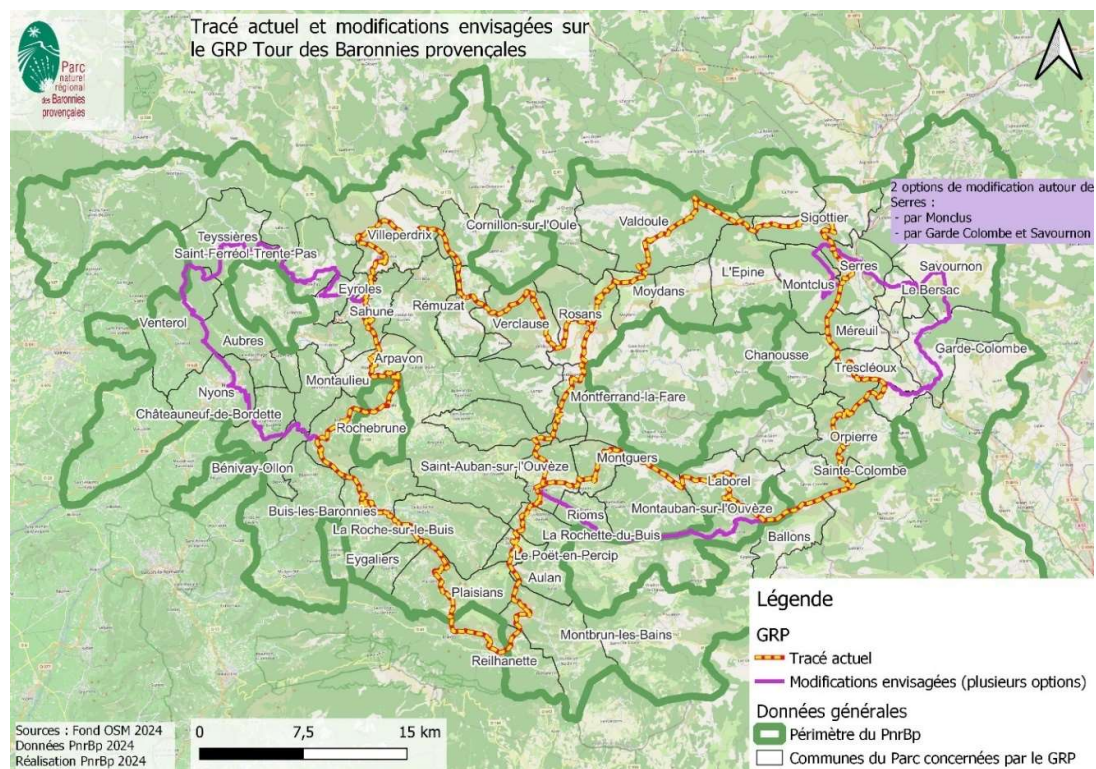
Ce choix de « dialogue par projet » a été engagé dans d'autres secteurs : la commune de Condorcet est impliquée dans un programme de gestion intégrée des risques naturels animé par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales qui concerne huit autres communes classées. Outre les réunions de travail de conception du projet, deux temps de discussion ont déjà été menés avec le Conseil municipal pour faire aboutir une convention de projet. La Commune a approuvé en début d'année 2025 son engagement formel dans le projet.

La Commune de Sainte-Jalle est impliquée indirectement dans le Projet Alimentaire Territorial via son SIVOS qui comprend principalement des communes membres : le projet « Les racines de nos cantines » visant à renforcer l'utilisation de produits locaux dans les cantines scolaires a effectivement pu toucher des enfants et parents de Sainte-Jalle. Des acteurs culturels ont ensuite sollicité l'aide du Parc dans le cadre du festival Nuée en 2024 : l'intérêt de la population pour le Parc semble donc progresser sur cette commune.

Ferrassières est particulièrement concernée par la démarche de reconnaissance des paysages culturels lavandicoles : la direction du Parc a déjà participé à deux réunions relatives à ce projet sur la commune. Il pourrait s'agir d'un vecteur de dialogue entre le syndicat mixte du Parc et la commune.

Enfin, le Maire de Cornillac vient d'être renouvelé pour trois ans dans la présidence du comité de pilotage du périmètre Natura 2000 de son secteur. A ce jour la commune d'Izon-la-Bruisse reste encore à l'écart du comité de pilotage du site Natura 2000 de son secteur. Toutefois, comme dans le cas de Condorcet, la mobilisation des élu.e.s locaux voisins, qui se font ambassadeurs du Parc naturel régional des Baronnies provençales, constitue un autre levier de dialogue.

D'autres projets structurants comme la Grande Randonnée de Pays « Tour des Baronnies provençales » pourrait être un vecteur de mise en dialogue comme le montre ci-dessous son tracé.



Au regard des moyens dont il dispose le syndicat mixte du Parc naturel régional a engagé un travail sur ce GRP sous plusieurs angles :

- * Une étude pré-opérationnelle d'investissement sur la conception d'un mobilier sur le GRP, pouvant intégrer la réalisation d'un itinéraire de la nuit se connectant au sentier de la nuit initié sur Orpierre (ENS de Beynaves) ;
- * La poursuite de l'animation du réseau des bénéficiaires de la marque et des professionnels du tourisme pour améliorer et rendre plus lisible l'offre de services autour du GRP ;
- * La réédition du topoguide en partenariat avec la fédération de randonnée.

Compte tenu du travail restant à réaliser avec les communes listées ci-dessus, de l'avis rendu par le CSEP et des moyens du syndicat mixte du Parc, les élu.e.s du Parc n'ont souhaité étudier qu'une extension limitée répartie sur trois secteurs :

- * Le Sud Diois ;
- * La moyenne Durance ;
- * La vallée du Jabron.

Etat d'avancement de l'analyse pas secteur

Le sud Diois

Valdrôme s'est mobilisée dans les réunions de travail sur la démarche de Réserve Internationale de Ciel Etoilé. La commune est également déjà dans le périmètre de l'espace valléen des Baronnies provençales avec un fort enjeu de reconversion de sa station (propriété du Département de la Drôme). Deux rencontres politiques sont déjà survenues avec Valdrôme qui a également un fort intérêt à travailler avec le Parc dans le champ de l'itinérance et du tourisme durable notamment via le sentier des Huguenots. Le Parc est également depuis 2023 animateur du site Natura 2000 se situant sur cette commune.

La question de la cohérence locale se pose : l'approbation de la charte par Rottier et Cornillac (déjà dans le périmètre d'étude de la charte actuelle) permettrait une continuité intéressante avec les communes d'Establet et Saint-Dizier. La commune de Valdrôme a elle-même également évoqué l'opportunité de proposer à La Bâtie des Fonds d'intégrer le périmètre d'étude, petit village de quelques habitants qui pourrait être intéressé par le Parc naturel régional pour assurer la continuité avec la partie haut-alpine du Parc (La Pierre). La Pierre et Valdrôme partagent déjà deux versants d'une même montagne (l'Aup) qui porte la station à reconvertir.

Compte tenu de la limite administrative à cet endroit entre les Régions Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, il est difficile de s'appuyer sur l'atlas paysager régional pour évaluer les possibles continuités entre ce secteur et le périmètre actuel du Parc naturel régional des Baronnies provençales. En tout état de cause l'atlas paysager régional met en lumière :

- * Une cohérence paysagère entre Establet, Saint Dizier en Diois , Valdrôme et la Bâtie des Fonds ;
- * Une limite d'unité paysagère entre Establet et Rottier, La Charce ou La Motte Chalancon (actuelle limite nord du Parc).

Une visite de terrain organisée le 21 février 2025 associant les regards experts de l'animateur Natura 2000 du secteur de Valdrôme (Aup et Sarcena) et de la chargée de mission aménagement et paysages a mis en lumière des vecteurs de continuité et de cohérence territoriale intéressants : l'intégration d'Establet et Saint-Dizier en Diois permettrait au Parc naturel régional d'intégrer complètement le bassin versant de l'Oule qui dans un contexte de changement climatique donnerait de la cohérence au dialogue territorial relatif au partage de la ressource en eau. Le fait d'intégrer la tête du bassin versant de l'Establet permettrait également de travailler de manière plus cohérente et complète la réintroduction de

l'azuré de la sanguisorbe, beaucoup plus présent dans les prairies humides de ce secteur que dans les milieux humides se trouvant au sein du périmètre actuel du Parc. Un projet d'inventaire mené en partenariat avec la LPO semble en effet montrer que ce papillon protégé n'est que sporadiquement présent sous l'effet de pressions anthropiques, dans le Parc, alors qu'il l'est de manière plus massive dans ce secteur du Diois.

On retrouve également dans le secteur des configurations de hêtraies, voire de hêtraies sapinières qui font écho à d'autres secteurs déjà intégrés dans le Parc comme Pommerol ou Arnayon. Cet éco-système pourrait être qualifié d'éco-système de limite pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Du point de vue de la gestion de l'eau, Valdrôme (comme son nom l'indique) et La Bâtie-des-Fonds (sources de la Drôme) relèvent d'un bassin hydrographique différent et complètement tourné vers le nord. Lors de la répartition de la gestion des sites Natura 2000, il a ainsi été convenu que le Parc naturel régional du Vercors anime les deux sites, écologiquement liés de la vallée de la Drôme (qui avaient préalablement fait l'objet d'un document d'objectifs unique et d'une gouvernance conjointe).

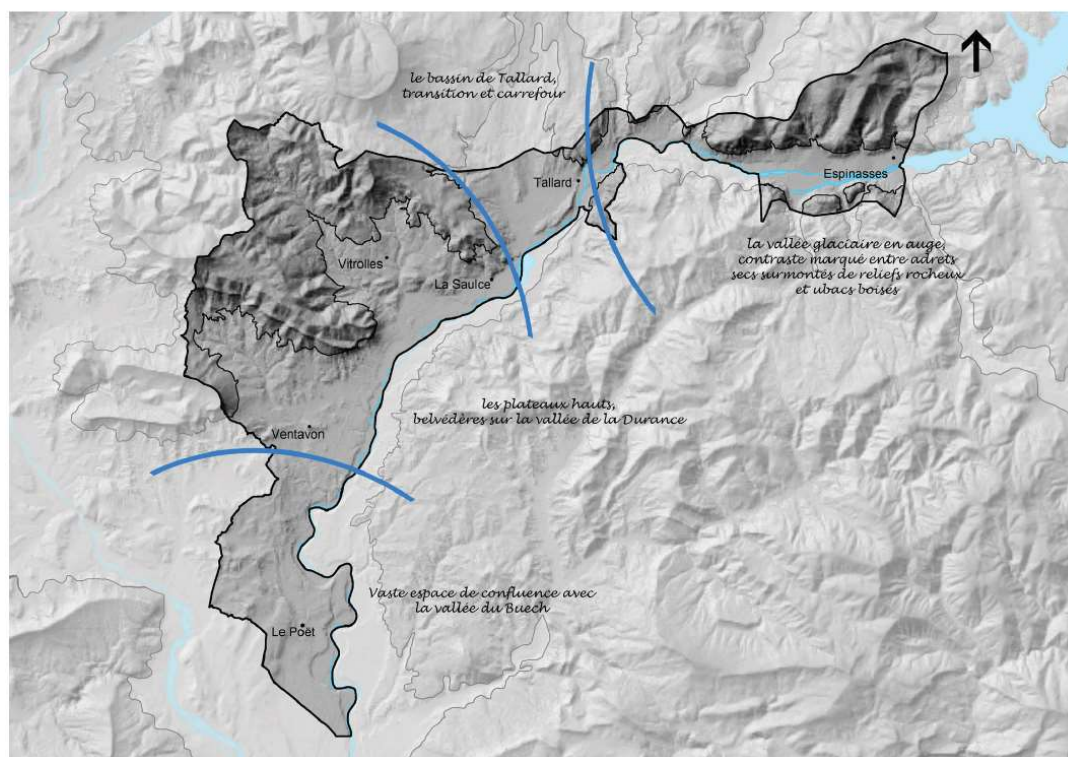


Source : géoportail – carte extraite le 24 février 2025

Cependant, le passage de la Bâtie des fonds à la Pierre par le col de Carabès, col identifié comme une porte d'entrée du Parc dans le programme d'aménagement des cols, témoigne d'un éco-système commun sur les deux versants, liés vraisemblablement à l'altitude. La présence de sapins crée une continuité écologique entre les versants dans et hors du Parc.

Le secteur « moyenne Durance »

Une géologie qui dessine les séquences paysagères



Source : extrait de l'atlas paysager départemental des Hautes-Alpes – unité paysagère de la moyenne Durance (p.7).

En préambule, à noter que deux visites de terrain ont été réalisées dans ce secteur les 26 et 27 février 2025 par le chargé de mission patrimoines culturels et culture du Parc et la Directrice : les éléments d'analyse de ces visites de terrain doivent encore venir compléter cette partie de l'argumentaire.

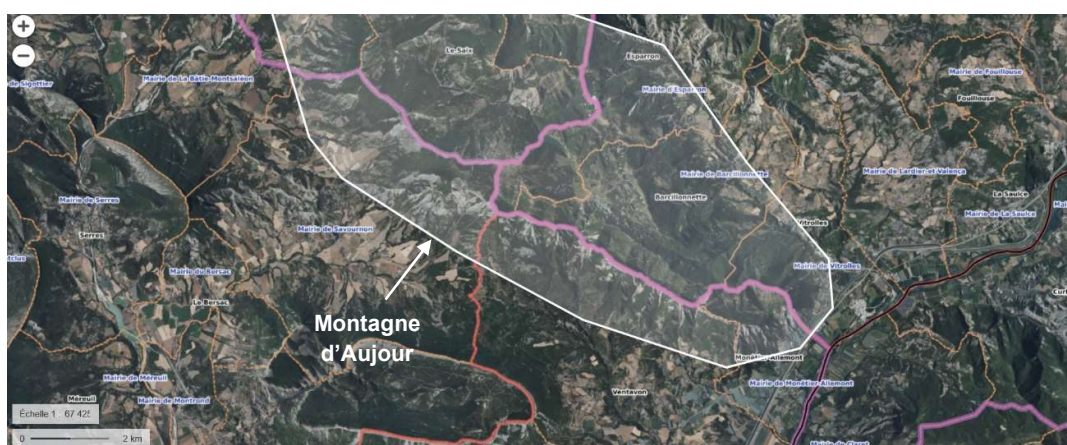
Le secteur étudié concerne trois communes de la communauté de communes Sisteronais-Buëch (Mison, Le Poët et Upaix) et trois communes de l'agglomération Gap Tallard (Esparron, Vitrolles, Barcillonnette). Ces six communes avec Ventavon (qui se trouvait déjà dans le périmètre d'étude du Parc naturel régional actuel) appartiennent à l'unité paysagère de la moyenne Durance dans l'atlas paysager des Hautes-Alpes. Elle se caractérise comme suit : « Pays emprunté, marqué et dessiné par la Durance, c'est aussi une vallée redessinée et appropriée par les hommes. Véritable colonne vertébrale du territoire des Hautes Alpes, elle est son histoire et son économie. Plus large et plus hospitalière que son cours amont, cette portion de la vallée de la Durance a laissé s'installer, dans le lit de son ancien glacier, les grands réseaux d'infrastructures. Réseaux viaires, ce sont la RN 85 et l'autoroute A51, mais aussi réseau d'énergie hydraulique avec le canal EdF. L'agriculture, et plus particulièrement l'arboriculture, a pris possession des terres en fond de vallée laissant ainsi les bourgs et les villages se positionner dans les hauteurs. Les villages perchés de Ventavon, d'Upaix, de Lardier et bien d'autres ont initié des itinéraires touristiques comme celui des "villages perchés". Il y a aussi celui de la "route des fruits et des vins" entre Espinasses et Tallard. Ces itinéraires témoignent de la diversité des paysages ». L'atlas paysager distingue deux séquences paysagères à l'interface de l'actuelle limite du Parc naturel régional des Baronnies provençales, qui ont en effet Ventavon pour pivot.

Les 8 communes appartenant à l'unité paysagère de moyenne Durance Esparron, Barcillonnette, Vitrolles, Ventavon, Le Poët, Upaix et Mison jouent, comme le village de Peipin dans la vallée du Jabron, le rôle d'interface entre les Baronnies provençales et la vallée de la Durance. Elles présentent encore

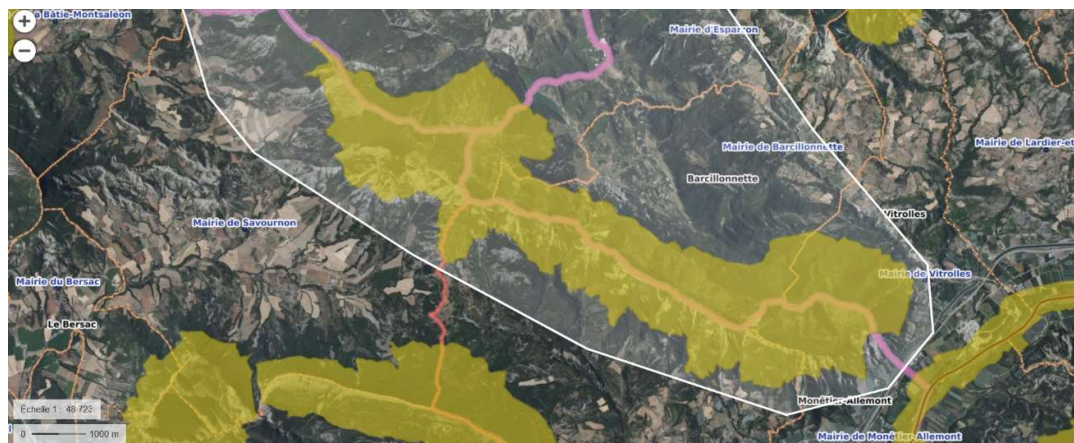
des caractéristiques communes avec les Baronnies provençales et déjà avec la Durance, la rencontre entre la montagne et la vallée.

La séquence nord dans le secteur d'Aujourd témoigne d'une forte continuité géologique, historique, archéologique, paysagère et naturaliste avec le périmètre actuel du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Une partie du site Natura 2000 "Céüse - Montagne d'Aujourd - Pic de Crigne - Montagne de Saint Genis", aujourd'hui animé par la communauté d'agglomération Gap Tallard concerne le territoire actuel du Parc (une partie de la montagne d'Aujourd et la majeure partie de la montagne de St-Genis). Le syndicat mixte du Parc naturel régional est membre du comité de pilotage Natura 2000.

Un projet de recherche pluridisciplinaire (sciences naturelles et sciences humaines) avait été tenté sur ce secteur à l'émergence du Parc (en partant du Col de Fai/Abbaye de Clausonne, forêt domaniale, lac de Peyssier...) en lien avec certains membres du CSEP et partenaires. Le projet n'a malheureusement pas abouti. La montagne d'Aujourd est coupée en deux par l'actuelle limite administrative du Parc comme le montre cet extrait de carte (le Saix et Savournon se trouvent déjà dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales) :



Source : Géoportail (13 février 2025)



Source : Géoportail (13 février 2025)

La caractéristique de zone d'interface, zone limite du Parc de ce secteur moyenne Durance est par ailleurs illustrée par la toponymie : Esparron est par exemple un nom que l'on retrouve dans plusieurs autres secteurs de la Provence (comme dans le Verdon par exemple) qui signifie « marche »,

« escalier », associé à l'éperon rocheux, la marche que forme la fin de la montagne sur la commune. Plusieurs villages de ce secteur partagent également la configuration en villages perchés sur les sommets des Baronnies et tournés vers la Durance : c'est le cas de Mison, Ventavon, Le Poët, Upaix comme le montre les photos ci-après.



Photo du village perché de Mison – source : office du tourisme du Sisteronais-Buëch



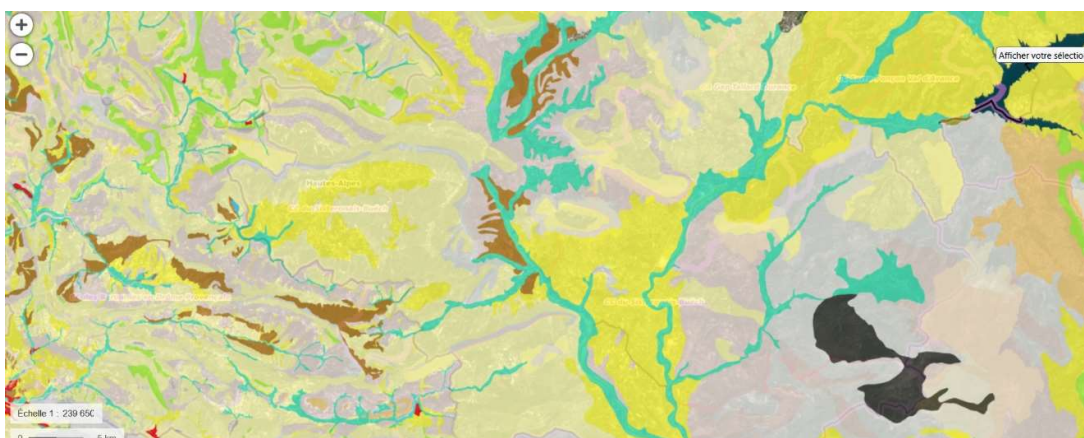
Photo depuis le village perché du Poët – source : office du tourisme du Sisteronais Buëch



Photo de l'église d'Upaix - Source : office du tourisme du Sisteronais-Buëch

Esparron, Vitrolles et Barillonette possèdent quant à elles des implantations en piémont.

Enfin, la carte des sols montre que ce secteur de moyenne Durance entretient des liens cohérents avec les Baronnies provençales entre un secteur nord dont la cohérence repose encore une fois sur la montagne d'Aujourd et une unité cartographique de sols décrite comme suit : Dévoluy méridional, Gapençais : versants de calcaires marneux et marnes du Jurassique et du Crétacé. Eboulis stabilisés issus de ces formations, pentes fortes. Bois de hêtres et de pins sylvestres, pelouses. Au sud de Ventavon, la cohérence de l'unité cartographique de sols repose sur un cône présentant des caractéristiques communes entre le Buëch et la Durance : entre Durance, Buëch et Sasse, système très déchiqueté de collines érodées de marnes noires du Secondaire et de dépôts quaternaires entre celles-ci. Céréales, landes, pins sylvestres et pins noirs, chênes blancs.

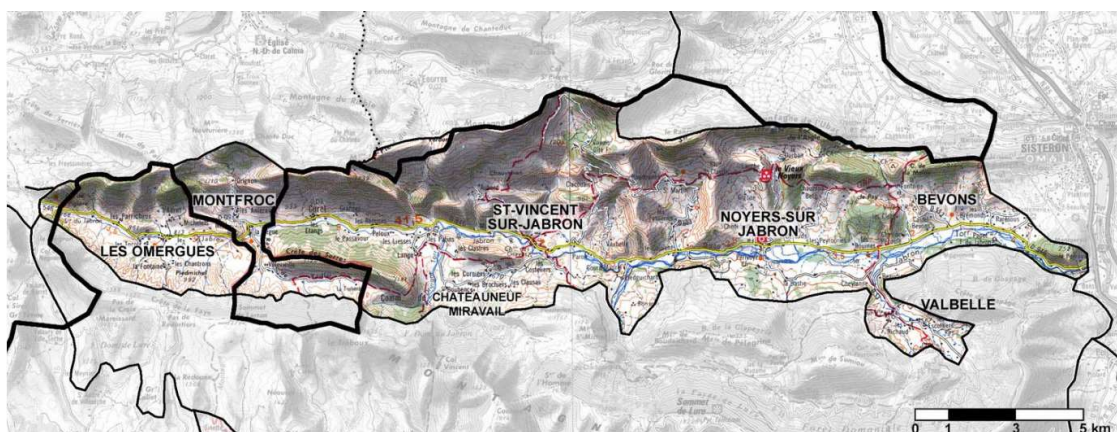


Source : géoportail (13 février 2025)

La vallée du Jabron

Des discussions ont déjà été engagées avec cette intercommunalité dont la partie vallée du Jabron présente une forte convergence avec le périmètre actuel des Baronnies provençales pour des raisons principalement paysagères et de vulnérabilité du pastoralisme à la prédation. Ce secteur est également fortement concerné par la démarche de reconnaissance des paysages culturels lavandicoles par l'UNESCO. Le CSEP incite à intégrer complètement la vallée du Jabron. Deux arguments plaident en faveur de ce périmètre : il y a une pertinence historique (vallée qui relevait du domaine des Mévouillon aux XIIe-XIIIe siècles), mais elle est ancienne et le rattachement aux Alpes de Haute-Provence montre que d'autres liens ont été plus valorisés. Du point de vue géologique, ce secteur se trouve dans le même ensemble que les Baronnies (fosse vocontienne), comparable à la vallée du Toulourenc. Le président de la communauté de communes souhaiterait quant à lui que soit intégrée l'entièreté de la communauté de communes dont la partie occidentale se trouve dans la vallée de la Durance.

L'atlas paysager des Alpes de Haute-Provence identifie clairement la vallée du Jabron comme une unité paysagère intégrant la commune de Montfroc, déjà commune classée du Parc naturel régional des Baronnies provençales.



Source : extrait de l'atlas paysager départemental des Alpes de Haute-Provence – unité paysagère de la vallée du Jabron.

La vallée du Jabron se caractérise comme suit : « la vallée du Jabron se caractérise par des petits reliefs successifs qui donnent l'impression d'une vallée étroite, relativement cloisonnée, aux horizons très restreints. Ce caractère est accentué par les hautes ripisylves du Jabron et les haies. Le fait qu'aujourd'hui, la circulation au cœur de cette vallée se fait de façon longitudinale renforce cette perception. Mais dès que l'on s'éloigne de l'axe principal et que l'on parcourt la vallée de façon transversale, la vision de ce pays est toute autre. Les paysages s'ouvrent en larges étendues de prairies, landes et cultures. La vallée change plusieurs fois d'aspect. Si elle est parfois étroite, sévère, austère, elle sait être souple et ample. En parcourant la vallée par la route, les effets de resserrement et d'élargissement se succèdent ».

Une visite de terrain est prévue avec les services de l'Etat dans ce secteur le 19 mars 2025.

Une extension qui serait proposée sur 36 communes

Les réflexions en cours amèneraient le syndicat mixte du Parc à proposer une extension de son périmètre actuel sur les communes suivantes :

Drôme	Hautes-Alpes	Alpes de Haute-Provence
Salles-sous-Bois	Saint-André de Rosans	Mison
Montbrison-sur-Lez	Sorbiers	Curel

Le Pègue	Montjay	Les Omergues
Rousset-les-Vignes	Nossage et Bénévent	Bevons
Condorcet	Ventavon	Châteauneuf-Miravail
Mirabel-aux-Baronnies	Barcillonnette	Noyers-sur-Jabron
Sainte-Jalle	Esparron	Saint-Vincent-sur-Jabron
La Penne-sur-l'Ouvèze	Vitrolles	Valbelle
Rottier	Upaix	Peipin
Cornillac	Le Poët	9 communes
Chauvac-Laux-Montaux	10 communes	
Mévouillon		
Vers-sur-Méouge		
Izon-la-Bruisse		
Ferrassières		
Establet		
Saint Dizier en Diois		
17 communes		

A noter que sur cette liste de 36 communes, 16 communes n'appartenaient pas au périmètre d'étude préalable à l'actuel Parc naturel régional des Baronnies provençales (en vert dans le tableau ci-dessous).

Fonctionnement RECETTES - proposition		Fonctionnement DEPENSES - proposition	
Ch. 002 : résultat reporté	268 487.74 €	Ch. 011 : charges de structure	304 174.00 €
Ch. 74 : participations statutaires et dotation	1 318 385.80 €	Ch. 012 : personnel permanent	817 280.00 €
Ch. 74 : Subventions sur actions	1 144 672.10 €	Ch. 012 : Apprentie, services civique, stages	31 500.00 €
Ch. 77 : Amortissement des subventions	45 402.34 €	Ch. 012 : personnel projets	447 986.00 €
Ch. 77 : Reprise sur amortissements investissement actions	65 360.00 €	Ch. 65 : Autres charges de gestion courante	110 098.80 €
Ch. 75 : Produit de la gestion courante	12.00 €	Ch. 66 : Charges financières	8 593.00 €
Ch. 74 : FCTVA entretien bâtiment	2 132.52 €	Ch. 67 : Charges exceptionnelles	5 000.00 €
		Ch. 68 : Dotations aux amortissements (29 137.16 € sur FG)	94 500.00 €
Ch. 042 : cessions de de biens (fontaines)	2 600.00 €	Ch. 042 : cessions de biens (fontaines)	2 600.00 €
		Ch. 011 : Plan d'actions	901 800.86 €
		Ch. 011 : coûts indirects et provision pour risque	113 519.84 €
		Ch. 023 : Fond de roulement	10 000.00 €
Ch. 70 : Remboursements budget annexe - Leader	200 000.00 €	Ch 012 : Personnel Leader	200 000.00 €
TOTAL RECETTES	3 047 052.50 €	TOTAL DEPENSES	3 047 052.50 €



Investissement : projection globale - proposition

RECETTES		DEPENSES	
Ch. 001 : résultat reporté	254 566.94 €	Ch. 16 : Remboursement emprunt	27 000.00 €
Ch. 10 : FCTVA investissements courants	14 622.06 €	Ch. 20 : Immobilisations incorporelles	30 000.00 €
Ch. 10 : FCTVA investissement actions	51 217.85 €	Ch. 204 : subventions aux communes (panneaux - totems)	20 000.00 €
Ch. 13 : Subventions sur actions	219 267,02 €	Ch. 21 : Immobilisations corporelles	89 137.16 €
Ch. 28 : Amortissements courants	29 140.00 €	Ch 23 : Plan d'actions	312 227,84 €
Ch. 28 : Amortissements actions	65 360.00 €	Ch. 23 : Réserve	59 246.53 €
Ch. 021 : fond de roulement	10 000.00 €	Ch. 13 : Amortissement des subventions	45 402.34 €
Ch. 024 : Opérations patrimoniales	2 100.00 €	Ch. 1068 : reprise amortissements actions	65 360.00 €
Ch. 040 : Opérations patrimoniales	2 600.00 €	Ch. 040 : Opérations patrimoniales	500.00 €
Ch. 041 : opérations patrimoniales	27 840.00 €	Ch. 041 : opérations patrimoniales	27 840.00 €
TOTAL RECETTES	676 713.87 €	TOTAL DEPENSES	676 713.87 €

Fonctionnement - 2025 Proposition

RECETTES		DEPENSES	
Reste à percevoir - Leader UAP	25 435.52 €	Ch.002 : déficit reporté : <ul style="list-style-type: none"> • 25 435.52 € - Leader UAP • 92 837.28 € - Leader DRM • Excédent sur le volet candidature + 12 746.46 € 	105 526.34 €
Reste à percevoir - Leader DRM	92 837.28 €		
Subvention Europe - Leader UAP	19 200.00 €		
Subvention Europe - Leader DRM	205 545.22 €	Ch.023 : virement à la section d'investissement	6 348.57 €
Contrepartie UAP	4 800.00 €	Ch. 011 : charges à caractère général - Leader UAP	4 000.00 €
Contrepartie EPCI entente	94 030.53 €	Ch. 011 : charges à caractère général - Leader DRM	94 787.00 €
Contrepartie Parc	5 759.52 €	Ch. 012 : masse salariale - Leader UAP	20 000.00 €
		Ch. 012 : masse salariale - Leader DRM	180 000.00 €
		Ch. 66 : Charges financières - Leader DRM	22 851.13 €
		Ch. 68 : Dotations aux amortissements - Leader DRM	1 348.57 €
		Ch. 011 : candidature : dépenses équilibre section	12 746.46 €
TOTAL RECETTES	447 608.07 €	TOTAL DEPENSES	447 608.07 €



Investissement - 2025 Proposition

RECETTES		DEPENSES	
Ch. 001 : résultat reporté	532 302.86 €	Ch. 16 : Remboursement emprunt	535 000.00 €
Ch. 021 : virement de la section de fonctionnement	6 348.57 €	Ch. 21 : matériel informatique	5 000.00 €
Ch. 28 : Amortissements des immobilisations	1 348.57 €		
TOTAL RECETTES	540 000.00 €	TOTAL DEPENSES	540 000.00 €

La section d'investissement ne concerne que le Leader DRM



Note d'enjeux

Document de synthèse provisoire des questions importantes pour l'élaboration du SDAGE 2028-2033

le 26 février 2025

Rédacteur.ice : Antonin DUPIN, Marguerite OLLIVON

1. LE PARC NATUREL REGIONAL, L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Créé en 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'étend sur 104 communes dont 71 font partie du département de la Drôme (région AURA), le reste appartenant au département des Hautes-Alpes (région PACA).

La Charte du Parc, qui présente le projet de territoire pour 15 ans (2015-2030), comporte plusieurs mesures relatives à la gestion de l'eau, à la préservation de la ressource et à sa valorisation patrimoniale :

Ambition	Orientation	Mesures
Ambition 1 - Fonder l'évolution des Baronnies Provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains	I.1. Connaître et préserver la biodiversité des Baronnies provençales	I.1.3 Préserver la qualité des espaces ordinaires
		I.1.4 Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux
	I.3 Préserver et partager durablement la ressource en eau	I.3.1 Connaître la ressource et organiser durablement son usage
		I.3.2 Valoriser l'eau comme ressource patrimoniale
		I.3.3 Fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Le périmètre du Parc naturel régional couvre tout ou partie de cinq sous-bassins versants : l'Eygues, l'Ouvèze, le Lez, la Méouge et le Buëch.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales comporte trois sites Natura 2000 qui incluent des milieux aquatiques : "L'Ouvèze et le Toulourenc", "Gorges de la Méouge" et "Forêts alluviales, forêts et gorges de l'Eygues" dont l'animation est assurée par le syndicat mixte du Parc. Ces trois sites sont dotés d'un DOCOB qui vise à mener des actions, en lien avec les propriétaires fonciers pour améliorer l'état de conservation des sites. Le syndicat mixte du Parc mobilise des écoguides sur les sites de rivière les plus fréquentés de l'Eygues et de la Méouge afin de sensibiliser les visiteurs en période estivale.

Depuis 2022, le syndicat mixte du Parc porte également une thèse CIFRE qui analyse les pratiques d'irrigation et de loisirs liés à l'eau sur le territoire dans un contexte de rareté de la ressource en eau. En 2023, le syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont identifié l'intérêt d'associer les citoyens à la réflexion autour de ces enjeux quantitatifs, en lien avec les démarches institutionnelles menées sur le territoire. Financé par l'agence de l'eau, le projet « Considérer les usages des autres pour *panser* le

Une autre vie s'invente ici



Parc naturel régional des baronnies provençales • 575 route de Nyons • 26510 • SAHUNE • smbp@baronnies-provencales.fr • www.baronnies-provencales.fr

Alpes, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

partage de l'eau » vise à rendre les habitants acteurs de la gestion durable de la ressource mais également à expérimenter et partager des méthodes et des outils de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur cette thématique.

2. ENJEUX DU SDAGE POUR LE PARC

L'essentiel des observations du syndicat mixte du Parc porte sur les dispositions relatives :

- * à la préservation des milieux aquatiques ;
- * au partage de l'eau et à la sobriété ;
- * à la participation citoyenne.

Contexte institutionnel

Le SDAGE est un document de planification qui décline les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) qui s'impose à tous les États européens. Il s'agit en particulier d'atteindre le bon état de toutes les eaux (cours d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux côtières, lagunes) et de stopper la dégradation des milieux aquatiques. Le SDAGE définit les orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (telle que définie à l'article L211-1 du code de l'environnement), pour atteindre le bon état des eaux à l'échelle d'un grand bassin versant, ici le bassin Rhône-Méditerranée. Il s'impose à tous les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Les SDAGE sont élaborés par les comités de bassin, également surnommés « Parlements de l'eau ». Ce cadre est ensuite décliné à l'échelle locale par les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) élaborés, lorsqu'elles existent, par les Commissions Locales de l'Eau (CLE).

L'intégralité des sous-bassins versants du Parc naturel régional est concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée. Le périmètre du Parc compte également trois SAGE : le SAGE Lez, le SAGE Drôme et le SAGE Durance qui inclut les sous-bassins versants du Buëch et de la Méouge.

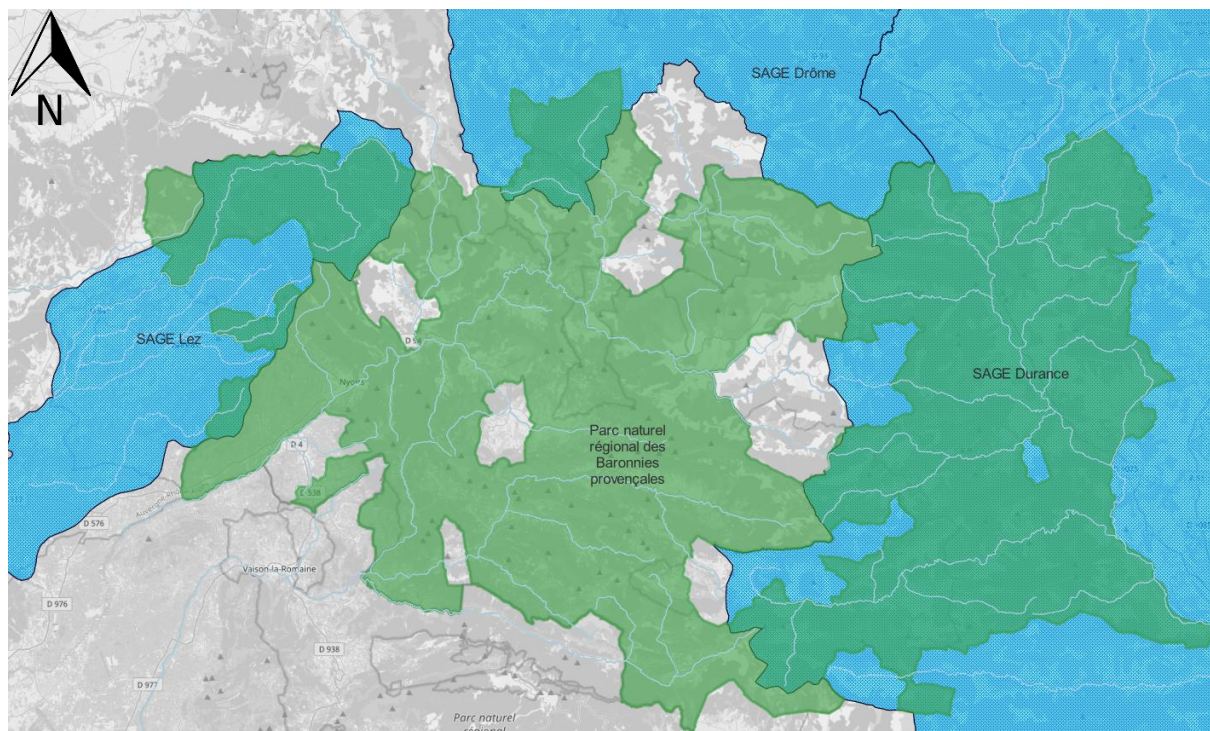


Figure 1 – les SAGE du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Préservation des milieux aquatiques (QI 4)

Le document de synthèse des questions importantes pour l'élaboration du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) identifie un objectif de « *non-dégradation des milieux aquatiques* » (QI 4). Ce dernier rejoint l'objectif que le Parc s'est fixé de « *préserver, voire améliorer la fonctionnalité des espaces naturels* » (mesure I.1.4 de la Charte).

Les leviers identifiés par le document pour atteindre cet objectif sont principalement l'application de la réglementation et la prise en compte des enjeux par les politiques d'aménagement. Pour le syndicat mixte du Parc, le renforcement de la sensibilisation saisonnière en rivière contribuerait à l'atteinte de ces objectifs. En effet, une présence de terrain est nécessaire pour sensibiliser les baigneurs estivaux sur certaines pratiques impactantes pour les milieux (crèmes solaires, barrages). A l'étiage, ces pratiques constituent des pressions supplémentaires qui altèrent la température et la qualité de l'eau et peuvent nuire à certaines espèces. Une augmentation de l'effort de sensibilisation (écoguides) paraît nécessaire afin de mieux appréhender et atténuer cette pression sur les cours d'eaux qui connaissent une forte fréquentation.

Partage de l'eau, sobriété et participation citoyenne (QI 3 et 6)

Le document de synthèse des questions importantes pour l'élaboration du SDAGE identifie clairement un objectif de « *sobriété* » individuelle et collective dans l'utilisation quotidienne de l'eau. Les Plans territoriaux de gestion de l'eau (PTGE) sont identifiés comme des leviers privilégiés pour décliner ces objectifs sur les territoires via la planification d'actions d'économies, de stockage, de substitution ou encore de réutilisation d'eaux usées. En vue de rendre les PTGE plus ambitieux, d'autres leviers d'actions sont évoqués dans une logique de gestion intégrée : restauration de la perméabilité des sols, restauration du bon fonctionnement des rivières et des zones humides (QI 3).

Le document de synthèse fait également de l'implication des citoyens un objectif transversal (QI 6). Il est notamment question d'impliquer les citoyens dans un effort collectif de réduction des prélèvements par la formation, l'éducation, la sensibilisation aux enjeux de l'eau mais également l'expérimentation de nouvelles pratiques. Le document évoque également la possibilité d'impliquer les citoyens dans la décision, en ouvrant par exemple les instances de gouvernance locale aux citoyens.

Ces objectifs rejoignent ceux que le Parc s'est fixé dans sa Charte, notamment « *promouvoir une gestion de l'eau ne portant pas atteinte à la ressource, tant au niveau quantitatif que qualitatif, en donnant la priorité à l'alimentation en eau potable* » (mesure I.3.1) et « *sensibiliser les populations permanentes et saisonnières au respect de la ressource en eau, des patrimoines associés et aux risques de pénurie* » (mesure I.3.4).

L'ensemble des bassins versants du Parc étant identifiés comme en déficit quantitatif, le syndicat mixte du Parc est particulièrement attentif aux enjeux de partage de la ressource en eau. L'objectif de la gestion quantitative est de conserver un bon état de l'eau et des milieux et de satisfaire des usages jugés indispensables. La répartition des volumes prélevables par usages est discutée dans le cadre des comités de pilotage des PTGE sur la base du résultat des études « volumes prélevables ». Il revient au préfet référent de valider cette répartition par arrêté préfectoral. En présence d'un SAGE, les volumes prélevables sont également intégrés au règlement.

Les enjeux liés à la répartition de la ressource en eau étant particulièrement importants dans un contexte de déficit quantitatif, les instances de gouvernance des PTGE se doivent d'être les plus représentatives possible de la diversité des intérêts humains et non-humains présents sur le bassin-versant. La

pertinence et la hiérarchisation des usages doit faire l'objet d'un débat collectif, inclusif et démocratique rassemblant largement les parties prenantes du territoire. Ce débat doit également se faire en lien avec les démarches structurantes du territoire avec lesquelles la gestion de la ressource en eau entretient des liens évidents, notamment les Projets alimentaires territoriaux, les Plans locaux d'urbanisme ou les Plans Climat-Air-Energie.

Le renforcement de la dimension participative des PTGE pourrait se traduire par l'organisation de temps ou d'instances dédiés à des usages ou à des territoires spécifiques. Ces démarches permettraient une meilleure représentativité de la diversité des intérêts présents sur le bassin versant et seraient source de légitimité du programme d'action. Une juste représentation des citoyens et des mouvements associatifs doit également être garantie dans les instances de gouvernance. Ces démarches supposent cependant d'assurer une formation des parties prenantes, une traçabilité des travaux et une transparence des données relatives aux différents usages. Le cadre négociable et le « pouvoir » accordé aux citoyens doit également être fixé en amont.

Si l'implication des citoyens est bien un enjeu transversal à tous les enjeux identifiés par le document de synthèse, le syndicat mixte attend de la proposition de SDAGE qu'elle identifie la marge de manœuvre dont disposent les démarches participatives, ainsi que leur articulation avec le cadre réglementaire et les dispositifs de gestion qualitative, quantitative et de restauration des milieux aquatiques qu'elles viennent renforcer.

A ce titre, les retours d'expérience des projets accompagnés dans le cadre de l'appel à projets « Eau et participation citoyenne » de l'agence de l'eau sont enthousiasmants et préfigurent l'appropriation par chacun d'un socle commun de connaissances et d'outils d'analyse, préalable nécessaire à la responsabilisation individuelle et collective face aux enjeux de l'eau.

Synthèse de l'avis technique

Le document de synthèse provisoire des questions importantes pour l'élaboration du SDAGE 2028-2033 est en adéquation avec les objectifs fixés par la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Le syndicat mixte du Parc souhaite mettre l'accent sur l'importance de la sensibilisation de terrain en période estivale pour atteindre l'objectif de préservation des milieux aquatiques. Le syndicat mixte du Parc souligne l'importance de l'implication des citoyens comme enjeu stratégique transversal et attend de la proposition de SDAGE qu'elle identifie la marge de manœuvre dont disposent les démarches participatives, ainsi que leur articulation avec le cadre réglementaire et les dispositifs de gestion qualitative, quantitative et de restauration des milieux aquatiques qu'elles viennent renforcer.



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 13 mars 2025**

Séance - 13/03/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Approbation des Comptes de Gestion 2024

Unanimité

Date du vote : **13/03/2025 - 17h55**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **72**

Voix totales : **143**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **143**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	143 Voix	100,0%
(Maire de Valouse) AMAR Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne par procuration à RICHARD Eric		1 voix
(Maire de Verclause) BAS Claude par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie		1 voix
(Maire de Sahune) BOMPARD Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPD) COMBEL Laurent par procuration à ROUX Frédéric		2 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre		7 voix
(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à GODART Christian		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOD Chantal par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia		1 voix
(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy		1 voix
(Maire Aulan) FEUILLAS Annie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane		1 voix
(2ème adjoint de Serres) GAUTIER Adrien		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud		6 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(Conseiller municipal de Venterol) JANNOT Nicolas		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB par procuration à TARDY Lionel		2 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel		1 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy		1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à FERRIGI		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		2 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix

(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PICARD Patricia	6 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques par procuration à BOMPARD Marc	1 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) RIMBERT Catherine par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à DALSTEIN Pierre	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale par procuration	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buèch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	6 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(2ème Adjointe d'Ourres) YAFFEE Caroline par procuration à RICHARD Eric	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 13 mars 2025**

Séance - 13/03/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Vote des Comptes Administratifs & Affectation définitive des résultats 2024 budget principal

Unanimité

Date du vote : **13/03/2025 - 18h22**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **72**

Voix totales : **143**

Non votés : **8**

Voix exprimées : **135**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	135 Voix	100,0%
(Maire de Valouse) AMAR Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSO Fabienne par procuration à RICHARD Eric		1 voix
(Maire de Verclause) BAS Claude par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie		1 voix
(Maire de Sahune) BOMPARD Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPD) COMBEL Laurent par procuration à ROUX Frédéric		2 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre		7 voix
(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à GODART Christian		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOD Chantal par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia		1 voix
(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy		1 voix
(Maire Aulan) FEUILLAS Annie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane		1 voix
(2ème adjoint de Serres) GAUTIER Adrien		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud		6 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(Conseiller municipal de Venterol) JANNOT Nicolas		1 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB par procuration à TARDY Lionel		2 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy		1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à FERRIGI		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		2 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix

(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PICARD Patricia	6 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques par procuration à BOMPARD Marc	1 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à DALSTEIN Pierre	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale par procuration	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	6 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(2ème Adjointe d'Hourres) YAFFEE Caroline par procuration à RICHARD Eric	1 voix

Non votants

8 Voix

(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) RIMBERT Catherine par procuration à PELOUX Nicole	6 voix



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 13 mars 2025**

Séance - 13/03/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Vote des budgets primitifs 2025 : budget principal

Unanimité

Date du vote : **13/03/2025 - 19h15**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **72**

Voix totales : **143**

Non votés : **6**

Voix exprimées : **137**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	137 Voix	100,0%
(Maire de Valouse) AMAR Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne par procuration à RICHARD Eric		1 voix
(Maire de Verclause) BAS Claude par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie		1 voix
(Maire de Sahune) BOMPARD Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPD) COMBEL Laurent par procuration à ROUX Frédéric		2 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre		7 voix
(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à GODART Christian		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOD Chantal par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia		1 voix
(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy		1 voix
(Maire Aulan) FEUILLAS Annie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane		1 voix
(2ème adjoint de Serres) GAUTIER Adrien		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(Conseiller municipal de Venterol) JANNOT Nicolas		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB par procuration à TARDY Lionel		2 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel		1 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy		1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à FERRIGI		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSEN Jean-Jacques		2 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PICARD Patricia		6 voix

(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques par procuration à BOMPARD Marc	1 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) RIMBERT Catherine par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à DALSTEIN Pierre	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnie s en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale par procuration	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buèch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	6 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gournet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(2ème Adjointe d'Ourres) YAFFEE Caroline par procuration à RICHARD Eric	1 voix

Non votants	6 Voix	
--------------------	---------------	--

(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
---	--------



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 13 mars 2025**

Séance - 13/03/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Vote des Comptes Administratifs & Affectation définitive des résultats 2024 Budget Annexe

Unanimité

Date du vote : **13/03/2025 - 18h25**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **72**

Voix totales : **143**

Non votés : **8**

Voix exprimées : **135**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	135 Voix	100,0%
(Maire de Valouse) AMAR Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSO Fabienne par procuration à RICHARD Eric		1 voix
(Maire de Verclause) BAS Claude par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie		1 voix
(Maire de Sahune) BOMPARD Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPD) COMBEL Laurent par procuration à ROUX Frédéric		2 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre		7 voix
(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à GODART Christian		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOD Chantal par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia		1 voix
(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy		1 voix
(Maire Aulan) FEUILLAS Annie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane		1 voix
(2ème adjoint de Serres) GAUTIER Adrien		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud		6 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(Conseiller municipal de Venterol) JANNOT Nicolas		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB par procuration à TARDY Lionel		2 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel		1 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy		1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à FERRIGI		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		2 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix

(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PICARD Patricia	6 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques par procuration à BOMPARD Marc	1 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à DALSTEIN Pierre	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale par procuration	2 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	6 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(2ème Adjointe d'Hourres) YAFFEE Caroline par procuration à RICHARD Eric	1 voix

Non votants	8 Voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) RIMBERT Catherine par procuration à PELOUX Nicole	6 voix



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 13 mars 2025**

Séance - 13/03/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Elaboration du plan de paysage et résilience du Parc naturel régional des Baronnies provençales – Choix du prestataire

Retirée

Date du vote : **13/03/2025 - 19h30**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **71**

Voix totales : **142**

Non votés : **142**

Voix exprimées : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants	142 Voix	
(Maire de Valouse) AMAR Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSO Fabienne par procuration à RICHARD Eric		1 voix
(Maire de Verclause) BAS Claude par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie		1 voix
(Maire de Sahune) BOMPARD Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPD) COMBEL Laurent par procuration à ROUX Frédéric		2 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre		7 voix
(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à GODART Christian		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOD Chantal par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia		1 voix
(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy		1 voix
(Maire Aulan) FEUILLAS Annie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane		1 voix
(2ème adjoint de Serres) GAUTIER Adrien		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud		6 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(Conseiller municipal de Venterol) JANNOT Nicolas		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB par procuration à TARDY Lionel		2 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel		1 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy		1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à FERRIGI		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		2 voix

(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PICARD Patricia	6 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques par procuration à BOMPARD Marc	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) RIMBERT Catherine par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à DALSTEIN Pierre	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnie s en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale par procuration	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buèch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	6 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(2ème Adjointe d'Ourres) YAFFEE Caroline par procuration à RICHARD Eric	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 13 mars 2025**

Séance - 13/03/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Vote des budgets primitifs 2025 : Budget annexe

Unanimité

Date du vote : **13/03/2025 - 19h17**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **72**

Voix totales : **143**

Non votés : **6**

Voix exprimées : **137**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	137 Voix	100,0%
(Maire de Valouse) AMAR Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne par procuration à RICHARD Eric		1 voix
(Maire de Verclause) BAS Claude par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie		1 voix
(Maire de Sahune) BOMPARD Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPD) COMBEL Laurent par procuration à ROUX Frédéric		2 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre		7 voix
(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à GODART Christian		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOD Chantal par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia		1 voix
(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy		1 voix
(Maire Aulan) FEUILLAS Annie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane		1 voix
(2ème adjoint de Serres) GAUTIER Adrien		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(Conseiller municipal de Venterol) JANNOT Nicolas		1 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB par procuration à TARDY Lionel		2 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy		1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à FERRIGI		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		2 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PICARD Patricia		6 voix

(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques par procuration à BOMPARD Marc	1 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) RIMBERT Catherine par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à DALSTEIN Pierre	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnie s en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale par procuration	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buèch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	6 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(2ème Adjointe d'Ourres) YAFFEE Caroline par procuration à RICHARD Eric	1 voix

Non votants	6 Voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 13 mars 2025**

Séance - 13/03/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Année 2025 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Unanimité

Date du vote : **13/03/2025 - 19h19**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **72**

Voix totales : **143**

Non votés : **6**

Voix exprimées : **136**

Taux d'abstention : **0,7%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	136 Voix	100,0%
(Maire de Valouse) AMAR Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne par procuration à RICHARD Eric		1 voix
(Maire de Verclause) BAS Claude par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Maire de Sahune) BOMPARD Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPD) COMBEL Laurent par procuration à ROUX Frédéric		2 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre		7 voix
(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à GODART Christian		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOD Chantal par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia		1 voix
(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy		1 voix
(Maire Aulan) FEUILLAS Annie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane		1 voix
(2ème adjoint de Serres) GAUTIER Adrien		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(Conseiller municipal de Venterol) JANNOT Nicolas		1 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB par procuration à TARDY Lionel		2 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy		1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à FERRIGI		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		2 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PICARD Patricia		6 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques par procuration à BOMPARD Marc		1 voix

(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) RIMBERT Catherine par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à DALSTEIN Pierre	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale par procuration	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	6 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(2ème Adjointe d'Ourres) YAFFEE Caroline par procuration à RICHARD Eric	1 voix
Abstention	1 Voix
(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
Non votants	6 Voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 13 mars 2025**

Séance - 13/03/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Approbation de l'avis sur le document de synthèse provisoire des questions importantes pour l'élaboration du SDAGE Rhône-Méditerranée 2028-2033

Adoptée

Date du vote : **13/03/2025 - 19h23**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **72**

Voix totales : **143**

Non votés : **9**

Voix exprimées : **133**

Taux d'abstention : **0,7%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	131 Voix	98,5%
(Maire de Valouse) AMAR Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
(Maire de Verclause) BAS Claude par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPD) COMBEL Laurent par procuration à ROUX Frédéric		2 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre		7 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles		2 voix
(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à GODART Christian		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMELOUD Chantal par procuration à ROSSI Ag		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia		1 voix
(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy		1 voix
(Maire Aulan) FEUILLAS Annie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane		1 voix
(2ème adjoint de Serres) GAUTIER Adrien		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(Conseiller municipal de Venterol) JANNOT Nicolas		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB par procuration à TARDY Lionel		2 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel		1 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy		1 voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à FERRIGI		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques		2 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PICARD Patricia		6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer		1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric		1 voix

(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) RIMBERT Catherine par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier par procuration à DALSTEIN Pierre	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale par procuration	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	6 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
Contre	2 Voix
(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques par procuration à BOMPARD Marc	1 voix
Abstention	1 Voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
Non votants	9 Voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne par procuration à RICHARD Eric	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(2ème Adjointe d'Ourres) YAFFEE Caroline par procuration à RICHARD Eric	1 voix